



LA GÉNEROSITÉ DES FRANÇAIS

17^{ème} édition - Novembre 2012

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Avec les contributions de notre équipe, des membres de notre Comité d'experts,
ainsi que de tous nos correspondants dans les associations qui collectent.

L'ESSENTIEL

Le manque de solidarité entre associations qui collectent, le désintérêt des pouvoirs publics, la désinvolture des parlementaires, le mutisme de la Cour des Comptes : tous les ingrédients sont réunis pour que l'on soit parvenu à un résultat strictement « **perdant – perdant** ». En 2011, en dépit d'un manque à gagner d'un milliard et demi d'euros, consenti par l'Etat, les associations sont passées à côté d'une collecte qui aurait pu être supérieure de 800 millions d'euros. La démonstration détaillée, graphiques à l'appui, est dans cette étude.

Après bien d'autres, cette 17^{ème} édition reprend l'histoire d'un échec annoncé en 2003, par le reniement d'une assemblée nationale votant un texte à l'unanimité après un travail approfondi mené au printemps, contredit en décembre de la même année, dans un lamentable amendement voté à la sauvette par une poignée de députés manipulés depuis le Sénat. Déclarations et témoignages sont développés dans ce travail.

Au lieu d'un dispositif clair, simple et faisant une part égale à toutes les causes, on a voulu, contre l'avis des représentants des associations, restaurer à la sauvette une générosité à deux vitesses, privilégiant les repas et les soins, par rapport à l'éducation ou à la recherche médicale. Et pour faire passer cette mauvaise sauce, on a fait subir une escalade à la réduction d'impôt sur les dons jusqu'à 75%, provoquant un effet d'aubaine qui a gonflé le manque à gagner pour l'Etat, sans provoquer le moins du monde l'incitation que ce dispositif est censé entraîner : 80% de l'augmentation de la collecte des associations correspond à l'augmentation des réductions d'impôts.

Et pourtant, tous les experts sont unanimes pour constater l'échec, et les donateurs ne manquent pas de bonne volonté, en théorie... ayant bien compris qu'une réduction d'impôt liée aux dons peut leur permettre de donner plus. Mais ils en sont restés à la théorie, tellement ce système à deux vitesses, à deux taux de réduction à deux plafonds, leur semble lointain et complexe.

Est-il si compliqué de respecter l'esprit de la loi ? A fortiori lorsqu'elle a été votée unanimement ?... dans le contexte actuel, le nombre de donateurs ne progresse plus depuis quatre ans, la proportion des associations enregistrant une baisse de leur collecte a bondi en 2011, notamment parmi les plus modestes. Est-ce si compliqué de faire simple : un seul taux de réduction d'impôt pour toutes les causes, pour une communication aisée, dans laquelle l'Etat devrait s'engager aux côtés des associations. A moins qu'il veuille les remplacer peu à peu, et faire à leur place, infiniment moins bien pour infiniment plus cher !

Cette étude se centre sur cette analyse détaillée car elle est essentielle pour réveiller une solidarité qui est encore trop peu partagée. Mais elle reprend aussi les principaux repères liés à la générosité des Français : pour la première fois, elle présente en parallèle le résultat de la collecte 2011, appuyé sur un panel de 121 associations, et sur les dons aux églises, et le résultat des dons déclarés à l'administration fiscale en juin 2012, au titre de cette même année 2011.

Ce fut une bonne année, sans doute grâce à une petite embellie économique qui s'est traduite par une légère augmentation de l'emploi privé : les associations ayant collecté pour Haïti en 2010 ont réussi à maintenir le niveau de leur collecte en 2011, contrairement à ce qui s'était passé après le Tsunami. Les autres associations ont vu leur collecte progresser de 7%. Et le bilan 2011 de Bercy est en augmentation de plus de 8% par rapport à 2010. Rappelons bien ici que c'est très majoritairement sous l'effet des réductions d'impôts.

Pour 2012, notre baromètre alimenté annuellement depuis 2008, montre une légère tension dans les pronostics de dons, mais essentiellement parmi les donateurs modestes. Les grands donateurs sont au contraire déterminés à donner un peu plus. Puissent-ils donner demain beaucoup plus, lorsque l'on parviendra enfin à réconcilier l'incitation de l'Etat et l'effort propre des donateurs.

CECILE BAZIN – JACQUES MALET¹

¹ Respectivement directrice et président fondateurs de Recherches & Solidarités.

NOS SOURCES ET NOTRE METHODOLOGIE

Cette publication s'appuie sur quatre séries d'informations puisées à la source, dont voici les fondements et la méthode mise en œuvre pour les travailler, en lien avec notre Comité d'experts pluridisciplinaire, composé de 40 membres.²

⇒ **Un suivi régulier de la collecte en France**, à partir d'un panel représentatif, composé de 121 associations de toutes tailles et de tous secteurs, et des résultats transmis régulièrement par la Conférence des Evêques de France et par l'Eglise réformée de France. Le montant total correspondant s'élève à 1,67 milliard d'euros. Ce suivi pluriannuel est actualisé à l'année 2011.

⇒ **Une coopération continue avec la direction générale des Finances publiques**, permettant de disposer d'informations très précises et exhaustives sur les déclarations annuelles de dons, de la part des contribuables français. Ce suivi pluriannuel est ici actualisé aux déclarations effectuées en juin 2011 et en juin 2012, et portant sur les dons de l'année 2010 et 2011. Une coopération régulière avec les services en charge de la vie associative, qui nous ont associés à l'exploitation des résultats d'une grande enquête nationale, réalisée par BVA, sur leurs pratiques associatives et leurs différentes formes de solidarité, auprès d'un panel de plus de 4000 Français.

⇒ **Une enquête annuelle en ligne « A l'écoute des donateurs »** (6^{ème} vague entre le 28 septembre et le 13 octobre 2012), auprès de 1.326 personnes. Exploitation effectuée par notre équipe statistique, selon la méthode des quotas, à partir des données croisées relatives à l'âge des donateurs (6 strates), au montant annuel qu'ils donnent (5 strates), et aux moyens dont ils disposent (4 strates). Une pondération est effectuée, concernant le résultat d'ensemble permettant de restituer un bilan représentatif de tous les donateurs français.

⇒ **Des coopérations et des échanges réguliers avec des partenaires experts** dans leurs domaines respectifs. Dans notre souci de travail en commun, et de mutualisation des informations pour la promotion et le développement de toutes les formes de solidarité, nous tenons à dialoguer avec tous ces partenaires.

Dont France Générosités, le Comité de la Charte de déontologie et l'Association Française des Fundraisers.

Notre réseau associatif d'experts propose à ces trois partenaires, les échanges utiles pour qu'ensemble nous puissions capitaliser utilement nos savoir-faire et nos informations. Le Comité de la Charte enrichit chaque année la connaissance sur la confiance des Français dans leurs associations. Le syndicat France Générosités dispose de par ses adhérents d'informations qualitatives précieuses sur le comportement des donateurs. L'association française des fundraisers réunit les responsables de collectes au sein des associations, y compris les plus modestes, et se trouve ainsi à l'écoute du quotidien des collecteurs.

De par notre expérience sur le suivi des dons déclarés à Bercy, depuis 17 années, et la coopération confiante qui s'est développée avec les services de la direction générale des finances publiques, de par le panel de collecte qui nous permet de faire un bilan détaillé chaque année, et de par notre baromètre « A l'écoute des donateurs », nous livrons gracieusement chaque année des informations travaillées minutieusement par notre équipe.

Ensemble, chacun à sa place, et chacun selon son rôle, nous pourrions ainsi mieux communiquer en direction du public, dans un objectif commun consistant à développer la générosité qui semble encore par trop virtuelle dans un environnement qui en a tellement besoin.

² Dont [la liste](http://www.recherches-solidarites.org) est en ligne sur notre site www.recherches-solidarites.org

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – LE DISPOSITIF FISCAL EN QUESTION	5
<i>A – UN SYSTEME COMPLEXE, MAL CONNU, MAL MAITRISE, ET PEU INCITATIF.....</i>	<i>5</i>
<i>B – UN SYSTEME DEROGATOIRE QUI NE PROFITE MEME PAS AUX ASSOCIATIONS ELIGIBLES</i>	<i>6</i>
<i>C – UN EFFET D’AUBAINE IMPRODUCTIF.....</i>	<i>7</i>
<i>D – CHRONOLOGIE D’UNE DEMARCHE INSOUTENABLE ET DENONCEE PAR TOUS</i>	<i>8</i>
<i>E – LA FISCALITE DES DONS VUE DE LA RUE.....</i>	<i>11</i>
<i>F – MANQUE A GAGNER POUR L’ETAT ET LES ASSOCIATIONS : DU PERDANT - PERDANT.....</i>	<i>12</i>
CHAPITRE 2 – LES DONATEURS ET L’INCITATION FISCALE	14
<i>A – UN CRI D’ALARME</i>	<i>14</i>
<i>B – L’OPINION DES DONATEURS.....</i>	<i>16</i>
<i>C – UNE CONNAISSANCE TRES IMPARFAITE DES DISPOSITIFS</i>	<i>16</i>
<i>D – L’IMPORTANCE ACCORDEE AU DISPOSITIF FISCAL AU MOMENT DU DON.....</i>	<i>18</i>
<i>E – UNE TRES FORTE PROPORTION DE DECLARANTS.....</i>	<i>20</i>
<i>F – DE BONNES INTENTIONS, BIEN COMPRISES, MAIS NON APPLIQUEES.....</i>	<i>21</i>
<i>G – « NICHE FISCALE » ET « PLAFONNEMENT » : DEUX MENACES POUR LES DONS</i>	<i>24</i>
<i>H – L’IMPACT D’UN PLAFONNEMENT EVENTUEL</i>	<i>26</i>
<i>I – AU BILAN, UN CONTEXTE FAVORABLE AU CHANGEMENT.....</i>	<i>27</i>
<i>J – POUR LES ASSOCIATIONS, UNE STRATEGIE TRES DIFFICILE A METTRE EN ŒUVRE.....</i>	<i>28</i>
CHAPITRE 3 – LES DONS DECLARES A BERCY EN 2011.....	30
<i>A – DES MONTANTS EN FORTE HAUSSE EN 2011.....</i>	<i>30</i>
<i>B – UNE STAGNATION TRES PREOCCUPANTE DU NOMBRE DE DONATEURS.....</i>	<i>31</i>
<i>C – REPARTITION DES DONS ET DES DONATEURS SELON LES TRANCHES DE REVENUS.....</i>	<i>32</i>
<i>D – LA REPARTITION EN FONCTION DES AGES.....</i>	<i>33</i>
<i>E – L’APPROCHE REGIONALE.....</i>	<i>34</i>
<i>F – L’APPROCHE DEPARTEMENTALE.....</i>	<i>35</i>
CHAPITRE 4 – BILAN DE LA COLLECTE EN 2011	37
<i>A – EVOLUTION DE LA COLLECTE NATIONALE</i>	<i>37</i>
<i>B – RAPPROCHEMENT ENTRE COLLECTE ET DECLARATIONS FISCALES.....</i>	<i>37</i>
<i>C – EXAMEN DETAILLE DE LA COLLECTE EN 2011.....</i>	<i>38</i>
CHAPITRE 5 – LES PREVISIONS POUR 2012	45
<i>A – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON L’AGE DES DONATEURS.....</i>	<i>45</i>
<i>B – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON LES MONTANTS ANNUELS DONNES AUX ASSOCIATIONS.....</i>	<i>45</i>
<i>C – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON L’AISANCE RESSENTIE PAR LES DONATEURS.....</i>	<i>46</i>
<i>D – LES PRONOSTICS POUR CETTE FIN D’ANNEE</i>	<i>46</i>
CHAPITRE 6 – MIEUX CONNAITRE LES DONATEURS.....	49
<i>A – COMBIEN DONNENT-ILS EN FONCTION DE LEURS MOYENS ?.....</i>	<i>49</i>
<i>B – LA GENEROSITE N’ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNEES.....</i>	<i>49</i>
<i>C – HOMMES – FEMMES : LE SYNDROME DU CHEQUIER ?.....</i>	<i>50</i>

CHAPITRE 1 – LE DISPOSITIF FISCAL EN QUESTION

Le dispositif général de l'article 200 du Code général des impôts prévoit une réduction d'impôt équivalant à 66% du montant des dons au bénéfice des associations. Un dispositif dérogatoire, dénoncé dès sa mise en place par tous les experts, est venu compliquer la réglementation, jusqu'à la rendre illisible, ce qui est un comble pour un système dit « *incitatif en faveur de la générosité* ».

Un système injuste à deux vitesses, néanmoins défendu bec et ongle par quelques associations qui en bénéficient : un comble quand on dit défendre l'idée de solidarité.

Dans cette organisation, mis à part peut-être les Restos du cœur, à l'initiative de la mesure dérogatoire, et ce n'est pas prouvé, il n'y a que des perdants : l'idée même de solidarité, parasitée par cette inégalité criante ; la collecte générale, qui pâtit grandement de la complexité d'un système mal connu, mal maîtrisé et donc peu incitatif pour les donateurs, la collecte bénéficiant de cette dérogation, dont on va voir qu'elle évolue moins vite que la collecte générale, et l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, dans la mesure où près d'un milliard et demi d'euros de réductions d'impôt s'est peu à peu transformé en « *effet d'aubaine* », les donateurs ne prenant pas véritablement le relais pour donner davantage.

A – UN SYSTEME COMPLEXE, MAL CONNU, MAL MAITRISE, ET PEU INCITATIF

Inutile de bénéficier d'un dispositif quantitativement très favorable, comparé aux systèmes des autres pays, s'il est qualitativement médiocre : deux pourcentages de réduction différents (66% et 75%), deux plafonds différents, le premier calculé en pourcentage et le second en valeur modifiée chaque année ; un dispositif dérogatoire en faveur des repas, de l'hébergement et de la santé des personnes en difficultés, dont personne n'est en mesure de distinguer le périmètre exact, et qui exclut l'éducation, pourtant le meilleur moyen d'éviter de se trouver demain en difficulté.

Lorsque l'on croise la proportion des donateurs connaissant très bien le dispositif fiscal et la proportion de ceux qui indiquent connaître l'existence des deux taux de réduction d'impôt, on parvient à la proportion moyenne de 25%, réduite de moitié chez les moins de 40 ans... Ainsi, il n'y a qu'une très faible part des donateurs en mesure de maîtriser l'ensemble du dispositif lié aux dons : ce n'est pas la meilleure manière de leur donner tous les outils utiles à leur décision de donner. Cela va sans dire, mais bien mieux en le disant : lorsqu'un dispositif dit incitatif est méconnu à ce point, il est, par définition inopérant et en conséquence insuffisamment efficace. C'est bien ce que nous avons démontré au fil des éditions successives de *La Générosité des Français*.

Lors des premières années qui ont suivi la mise en place de ce double système, beaucoup de voix se sont exprimées pour le regretter. Et puis se sont lassées. Pour ce qui nous concerne, toute vérité utile étant bonne à dire, nous persévérons. Et, l'an passé, nous avons voulu demander leur avis aux donateurs, les premiers concernés.

Estimez-vous que ce taux différencié soit justifié ?

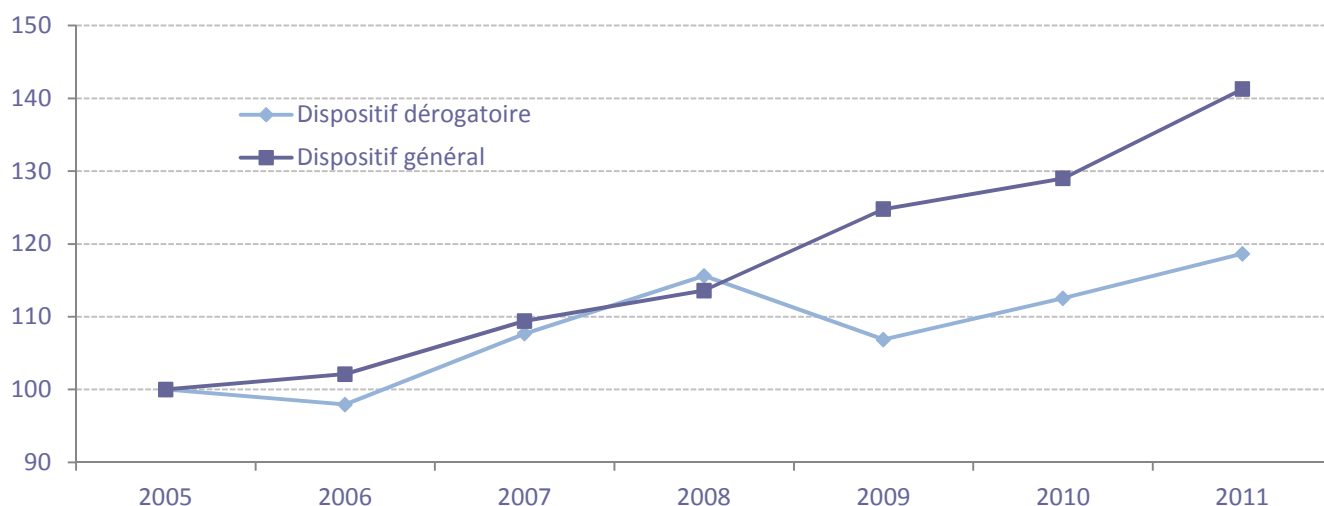
	Ensemble	Vous estimez disposer de moyens financiers (1)			
		Moyens financiers très convenables	Moyens financiers convenables	Moyens financiers assez limités	Moyens financiers très limités
Oui	36%	43%	36%	30%	33%
Non	37%	34%	37%	42%	36%
Vous ne savez pas répondre	27%	22%	27%	28%	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2011 – Recherches & Solidarités. (1) Nous avons toujours souhaité partir des moyens financiers disponibles, aux yeux des donateurs eux-mêmes. Notamment pour éviter le biais considérable qu'il y a lorsque l'on part des revenus, sans tenir compte des charges du foyer.

On ne s'étonnera pas du fort taux d'abstention, dès lors que nombre de donateurs ne connaissent pas l'existence de ce double dispositif. Il se trouve donc à peine plus d'un tiers des donateurs pour considérer que ce taux différencié est justifié.

B – UN SYSTEME DEROGATOIRE QUI NE PROFITE MEME PAS AUX ASSOCIATIONS ELIGIBLES

Le plus consternant, sur ce sujet, c'est que les montants des dons déclarés au titre de ce dispositif complémentaire évoluent moins vite que ceux qui sont liés au dispositif de base. Le graphique suivant montre ce constat sans appel.



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Certes, les Restos du cœur construisant leur communication sur le dispositif dérogatoire, baptisé « Coluche » pour l'occasion, voient leur collecte progresser considérablement depuis des années (80% environ entre 2005 et 2011). Mais nous pensons que c'est essentiellement grâce à la qualité incomparable de leurs actions de terrain, par un réseau aussi dense qu'efficace, et aussi par l'augmentation du nombre de personnes en difficulté en France.

En dépit de cette augmentation de leur collecte, les restos ne compensant pas, tant s'en faut, le décalage que l'on constate dans le graphique : entre 2005 et 2011, les déclarations de dons au titre du dispositif général ont progressé de 40%, quand celles qui se font au titre du dispositif dérogatoire n'ont progressé que de 20%, deux fois moins vite. En 2011 encore, les évolutions sont respectivement de 8,8% et de 5,4%.

Entre 2005 et 2011, la proportion des montants déclarés relativement au système dérogatoire est passée de 19,6% à 17% seulement. Même si – encore une subtilité de ces dispositifs décidément complexes – le surplus des montants dépassant le plafond annuel exprimé en euros (521 euros en 2011), est reporté automatiquement sur le dispositif général.

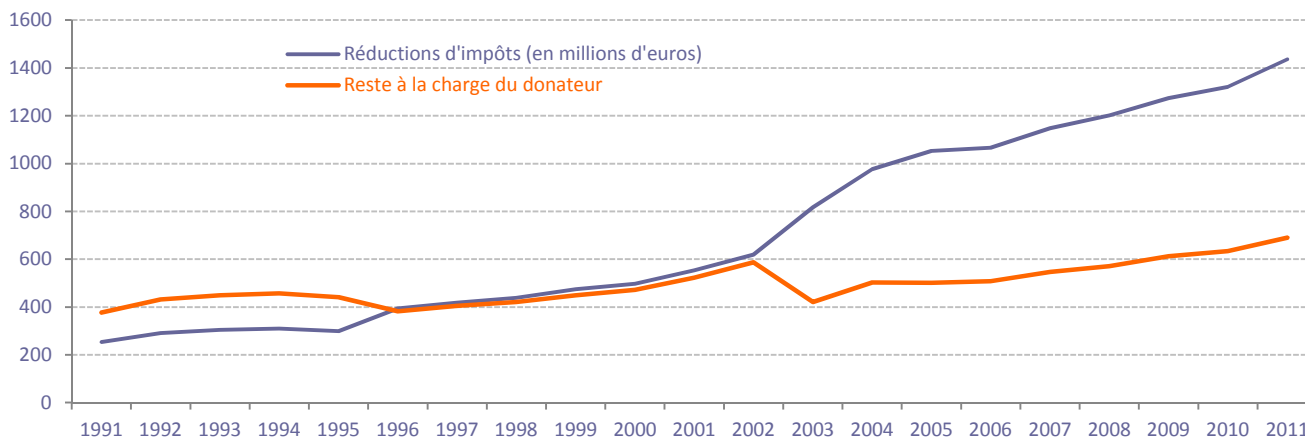
Pour toutes ces raisons, sachant qu'il est tout à fait improbable que les Restos du cœur pâtissent de la disparition de ce dispositif dérogatoire³, il paraît clair que l'ensemble des autres associations bénéficieraient largement du rétablissement d'un taux unique, notamment dans la mesure où la plus large communication, devenue aisée, serait grandement utile à la relance extrêmement urgente de la solidarité des Français.

³ La collecte correspondante représente un peu moins de 2% de l'ensemble de la collecte en France.

C – UN EFFET D’AUBAINE IMPRODUCTIF

Autant il faut être intraitable, concernant la confusion liée à la notion de « niche fiscale », autant il faut être à la fois clair et responsable, concernant la notion d’effet d’aubaine. On appelle ainsi une dépense improductive de la part de l’Etat, si elle ne déclenche pas des effets complémentaires. Et c’est bien ce qui se passe ici, comme le démontre le graphique suivant.

Evolutions respectives des montants de réductions d’impôts et des montants restant à la charge des donateurs



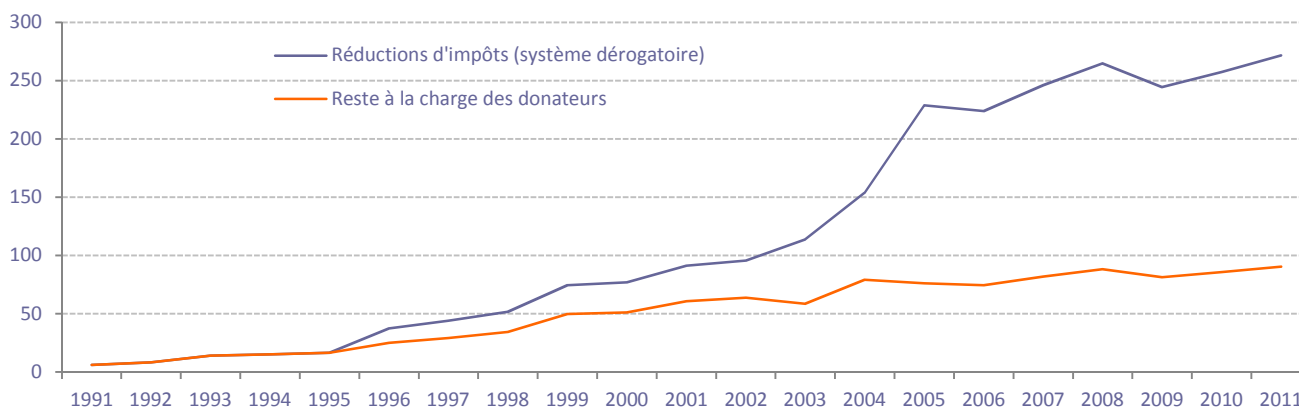
Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Sur une période longue, les deux courbes se sont croisées, lorsque la réduction d’impôts est passée de 40% à 50%, et elles se sont écartées, lorsqu’elle est passée de 50% à 60%, puis à 66% (75% pour le système dérogatoire). En 2011, les réductions d’impôts ont représenté au bilan 67,5% des montants des dons, soit une somme de 1,436 milliard d’euros.

Le constat est accablant sur la durée : en 20 ans, les montants déclarés ont augmenté de 1,5 milliard d’euros et cette augmentation relève, dans une proportion de 79% des réductions d’impôts, et de 21% seulement du relais pris par les donateurs, sur ce qui reste à leur charge.

Lorsque l’on calcule l’évolution des montants restant à la charge des donateurs, au cours des 10 dernières années, elle est de l’ordre de 34%, s’expliquant pour moitié par l’inflation, et pour moitié par l’augmentation des donateurs déclarants. En d’autres termes, depuis dix ans, et sans s’en rendre vraiment compte, les donateurs n’ont pas varié les montants, en euros constants, de ce qui reste à leur charge.

Le graphique complémentaire suivant présente le même constat, concernant le système dérogatoire : l’augmentation des montants déclarés a été de 350 millions d’euros en 20 ans, et 76% de cette augmentation relève des réductions d’impôts.



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Lorsque l'on constate ainsi un effet d'aubaine, il y a deux attitudes possibles : la première est stupide et consiste à mettre fin à l'ensemble du dispositif. Il s'est trouvé tout de même quelques députés pour le proposer, et non des moindres. La deuxième attitude, responsable et constructive, consiste à comprendre les raisons : c'est l'objet de cette publication qui fournit gracieusement à tous ceux qui veulent bien en prendre connaissance les ingrédients nécessaires.

La solution, tellement évidente qu'elle a été votée à l'unanimité de l'assemblée nationale en 2003, consiste donc à supprimer un système dérogatoire parasite mis en place en 1988 : on notera au passage, et ce n'est à l'honneur de notre démocratie, que ce vote de 2003 a été le seul, au cours des 10 dernières années, acquis ouvertement, et non pas par un amendement, de nuit de préférence, et propice à tous les petits arrangements entre amis.

Il faudra en effet nous expliquer comment des parlementaires peuvent adopter à l'unanimité un texte de loi au cours de l'année 2003, et le contredire à la fin de cette même année, par un amendement absolument contraire, voté par une poignée d'entre eux.

D – CHRONOLOGIE D'UNE DEMARCHE INSOUTENABLE ET DENONCEE PAR TOUS

1. Dénoncée par l'UNOGEF

Dès la fin 2003, l'UNOGEF ([aujourd'hui France Générosités](#)) publiait le communiqué suivant.

Communiqué de presse de l'UNOGEF "Rétablissement de l'amendement "Coluche" - Retour d'une générosité à deux vitesses"

L'UNOGEF. Union nationale des organismes faisant appel à la générosité du public, prend acte du rétablissement de l'amendement Coluche dans la loi de finances 2003, en regrettant le retour d'une disposition qui entraîne une nouvelle fois une hiérarchisation des causes et l'instauration d'une générosité à deux vitesses.

La loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003 avait amélioré « l'avantage Coluche » en supprimant le plafond de 414 euros et favorisé le développement de la générosité en portant à 60%, pour tous, la réduction d'impôt sur les dons. Les associations et fondations agissant pour l'intérêt général avaient unanimement salué cette nouvelle disposition.

Pour l'UNOGEF, la distribution de repas aux personnes en grande précarité est importante, mais elle ne constitue pas une cause plus urgente que l'aide à l'enfance maltraitée, aux personnes âgées dépendantes, ou encore le soutien à la recherche médicale.

L'UNOGEF réaffirme que le choix d'une cause appartient in fine aux donateurs, et soutient la loi d'août 2003 dans sa forme initiale.

2. Dénoncée par la Fondation de France

Le 22 novembre 2004, son directeur général s'exprimait dans les colonnes du Parisien.

Amendement Coluche « Attention à la générosité à deux vitesses »

DEMAIN, les députés vont examiner un amendement qui permettra de déduire de ses impôts 75 % (au lieu de 66 % actuellement) des dons versés aux associations relevant de l'amendement Coluche : fourniture gratuite de repas, de soins aux personnes en difficulté, de logement. La Fondation de France, qui collecte les dons et les redistribue au profit de multiples associations, tire la sonnette d'alarme, s'estimant défavorisée par rapport à des associations comme les Restos du cœur.

Francis Charhon, directeur général de la Fondation de France, pourquoi ce texte vous inquiète-t-il ?

C'est très bien de vouloir faciliter les dons en matière d'urgence sociale. Sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord. Mais attention à ne pas introduire, par le biais de la fiscalité, une générosité à deux vitesses. Il n'existe pas de causes qui valent mieux que d'autres. Le risque avec cet amendement est de détourner les donateurs d'autres causes d'insertion sociale durables où l'avantage fiscal est moindre (NDLR : 60 %) alors qu'elles sont tout aussi importantes socialement. Je ne citerai que la recherche médicale, l'aide à l'enfance maltraitée ou aux personnes handicapées...

N'est-ce pas un peu tard pour tirer la sonnette d'alarme ?

Les sénateurs ont déjà voté cet amendement et c'est au tour des députés. Encore faut-il que nous en ayons eu connaissance plus tôt... Ce texte a été glissé par le gouvernement dans le projet de loi de cohésion sociale, sans aucune concertation. C'est regrettable. Il n'y a pas que nous qui sommes inquiets. De nombreuses associations ont déjà alerté le Premier ministre. Les dons ne progressent plus en France. On donne moins fréquemment et de plus petites sommes. Pour la Fondation de France, c'est en moyenne 45 € par personne. Les donateurs sont comme tout le monde. Ils arbitrent et ont tendance à privilégier la solution la plus avantageuse fiscalement, surtout quand le contexte économique est morose. Si cet amendement passe, c'est grave. On ne tardera pas à en voir les dégâts.

Quelle serait pour vous la meilleure solution ?

Nous aimerions que les députés rééquilibrent les choses. Ce n'est pas à nous de proposer un chiffre. Mais la logique voudrait que les dons versés aux associations reconnues d'utilité publique et de bienfaisance bénéficient du même taux de déduction. Tout le monde doit être au même niveau.

Le Parisien : Propos recueillis par Aline Gérard | 22.11.2004

3. Dénoncée par l'UNIOPSS

Le 15 décembre 2004, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux lançait le communiqué suivant.

Communiqué du réseau UNIOPSS-URIOPSS 15 décembre 2004

La loi Borloo du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a fait passer le taux de cette déduction de 66 % à 75 %. L'État prend ainsi à sa charge les trois quarts du don pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond en euros. Le ministre de la Cohésion sociale entend faire un geste en direction des personnes en difficulté dans une période de chômage élevé. Au total, la dépense fiscale liée à ces deux mécanismes s'élèverait à 580 millions d'euros en 2004, contre 460 millions en 2003. Le coût de l'amendement Borloo n'est pas encore connu.

Lors des débats autour du projet de loi de cohésion sociale, les parlementaires ont voulu maintenir la distinction entre le « don Coluche » et les autres régimes de dons. De nombreuses associations, relayées par des organismes comme l'Union nationale des organismes faisant appel à la générosité du public, ont de leur côté dénoncé l'instauration d'une « *générosité à deux vitesses* » : la distribution de repas aux personnes en grande précarité ne constitue pas à leurs yeux une cause plus nécessaire que l'aide à l'enfance maltraitée, aux personnes âgées dépendantes, l'aide internationale ou encore le soutien à la recherche médicale.

4. Dénoncée par les experts

- Thibaud NORMAND et Guillaume PRUNIER, ingénieurs des Mines

Ils ont décidé de consacrer une partie de leur 3^{ème} année de cursus à la question de la générosité. Leur mémoire s'intitule « Développer la générosité des Français »⁴, dont le 3^{ème} chapitre est consacré à *L'échec relatif des politiques publiques d'incitation fiscale au don*. Leurs conclusions ont été publiées dans la *Gazette de la société et des techniques*⁵.

Les mesures fiscales très avantageuses mises en place ont en fait amené nombre de non-donateurs à devenir donateurs (passant de 4 millions de donateurs à 6 millions). Mais en parallèle a eu lieu un autre effet. Une personne qui donnait l'équivalent de 100€ en 1995 avait une générosité réelle de 50€, après remboursement par l'Etat. En 2005, pour conserver la même générosité réelle, cette personne doit donner non plus 100€ mais 200€

⁴ Septembre 2010 – 112 p. Sous la direction de Gustave DEFRANCE.

⁵ Publication des Annales des mines n°57 – mai 2010, qui a fait l'objet d'un article dans *Les Echos*, en juillet 2010.

(25%, soit 50 euros, restant à charge dans le cas de la réduction d'impôt de 75% sur un don de 200 euros). Il ne fait nul doute que ce calcul n'a pas été fait par l'ensemble des donateurs, même si les associations ont fortement communiqué envers leurs donateurs pour les inciter à prendre en compte les nouvelles mesures fiscales. France Générosités, le syndicat professionnel des organismes faisant appel à la collecte, a par exemple mené une campagne de communication intitulée « Pouvoir de don », avec des spots radio diffusés à l'automne 2009 et un site Internet dédié sur le slogan « grâce à la réduction fiscale, donner plus ne coûte pas plus ! ».

La relative stabilité de la part restant à la charge des donateurs ne relève donc pas d'une assimilation parfaite de la mesure, mais d'une assimilation imparfaite compensée par le développement de la population de donateurs.

Point de vue des associations : un succès. Une association observe le montant des dons qu'elle collecte, donc la somme de la contribution du particulier et de l'Etat. En ce sens, la générosité a connu une forte croissance, à laquelle on peut raisonnablement penser que les mesures fiscales ne sont pas étrangères.

Point de vue de l'Etat : un échec. L'Etat, lui, cherchait par ces mesures à développer la part restant à la charge des particuliers. De ce point de vue, quelles qu'en soient les raisons, on ne peut que constater l'échec de la mesure en son état actuel, du fait de la baisse de générosité réelle corrigée de l'inflation.

- François DE WITT,
Chroniqueur économique à France Info, président de FINANSOL

Depuis plusieurs années, l'augmentation des dons des Français est surtout attribuable ... à l'Etat. Comment renverser la vapeur ? Le montant annuel des dons des Français a un encéphalogramme plat - Ou presque. Le tsunami de décembre 2004 a bien provoqué une sympathique bulle de générosité au cours du mois du janvier suivant, mais le soufflé est vite retombé (on se souvient d'ailleurs que les sommes versées pour ce vaste effort de solidarité mondial ont dépassé des possibilités de dépenses de leurs bénéficiaires).

La faible progression de notre générosité individuelle, déjà l'une des plus réduites du monde, contraste avec les largesses déployées par l'Etat français pour l'encourager. Rappelons que les dons aux associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général bénéficient d'une réduction d'impôt historiquement forte (40%) et qui a été portée progressivement à 66%. En somme pour 100 euros versés, le fisc en restitue 66 à chaque donateur imposable. A ce signal fort s'est ajouté, en 1988, un amendement dit « Coluche » introduisant une super-réduction d'impôt réservé aux associations venant en aide aux plus démunis, dont les Restos du Cœur représentent le prototype. En contrepartie de cette super ristourne fiscale, qui est de 75% depuis 2005, le montant ainsi donné ne peut pas dépasser 498 euros en 2007.

Cette cascade de textes aurait normalement dû susciter un surcroît de dons, car leur coût net pour le particulier imposable chutait de 60% à 33%, voire à 25% de la somme versée. L'expérience prouve qu'il n'en a rien été : ce sont les donateurs (et non les causes) qui ont profité des largesses de l'Etat. Comme si d'aucuns cherchaient à compenser ainsi les exigences d'une administration fiscale réputée vorace... Environ six millions de Français produisent chaque année des « reçus fiscaux » et selon certaines observations, plusieurs centaines de milliers de donateurs se rendent ainsi non imposables (un statut qui présente quelques avantages pour ce qui concerne la fiscalité locale).

Comment relancer la machine à donner ? Plusieurs pistes méritent d'être explorées.

Il conviendrait d'abord de faire disparaître l'« amendement Coluche » : il brouille les cartes en poussant les donateurs à l'« optimisation fiscale » et les candidats bénéficiaires à l'« optimisation sociale » alors que l'octroi d'un super bonus aux plus démunis représente une segmentation discutable.

Autre piste pour relancer la machine : la communication. Sur les avantages fiscaux des dons, bien entendu, car l'expérience montre qu'ils sont souvent méconnus et/ou mal compris (du fait justement, de notre singulier système à deux vitesses). Ce qui doit compter avant tout c'est le montant brut annuel ou occasionnel que le particulier est prêt à verser au profit de la (ou les) causes de son choix.

- Gabrielle FACK ET Camille LANDAIS ⁶

Dans la revue *Economie et statistiques* n° 427-228 de l'année 2009, ces deux universitaires ont publié un article intitulé *Les incitations fiscales aux dons sont-elles efficaces ?* Ils ont travaillé comme nous sur des données fournies par la direction générale des finances publiques⁷. Et notamment « *sur les effets des réformes de 2003 et de 2005 qui ont augmenté de 32% le taux de réduction d'impôt sur le revenu pour les dons destinés à des organismes d'utilité publique ou d'intérêt général.* »

Ils se sont appuyés sur des travaux menés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que sur nos publications annuelles. Ces économistes sont partis des réformes qui ont conduit à des « *réductions exogènes du prix du don pour les seuls foyers imposables (réduction passant de 50 à 66%) et à mesurer leurs effets sur ces foyers.* » Pour cela, ils ont comparé, en double différence, l'évolution des dons, avant et après les réformes, pour des groupes témoins de ménages imposables et non imposables. Pour établir cette comparaison, ils ont vérifié que la composition des groupes témoins se faisait dans les deux cas autour du revenu médian.

Après une description minutieuse de leur méthodologie, après avoir examiné tous les biais qu'une telle démarche d'analyse pouvait comporter et après avoir tenté de les contourner, ils livrent leur diagnostic : « *Les résultats mettent en évidence la faiblesse de l'effet des réformes. Le coefficient varie entre - 2 et - 6, ce qui est bien plus faible en valeur absolue que la valeur unitaire qui est en général prise comme référence pour évaluer l'effet des incitations fiscales au don. L'effet des réformes est cependant hétérogène. Les donateurs les plus généreux ont réagi plus fortement à l'augmentation des incitations fiscales, que les petits contributeurs qui ne semblent pas avoir beaucoup modifié leur comportement suite aux réformes.* » Nous avons aussi noté quelques différences entre la plupart des donateurs, et quelques contribuables avisés, notamment lorsqu'ils sont accompagnés de conseillers fiscaux. Pour autant, la préférence de ces contribuables particulièrement aisés est allée et ira forcément plus volontiers vers les dispositions fiscales qui comportent, elles, de réels avantages.

En complément, les économistes ont vérifié si les contribuables « *anticipent les réformes des réductions fiscales et optimisent le montant de leur don au cours du temps pour bénéficier de taux de réduction plus élevés.* » Là aussi, leur diagnostic est sans appel : « *Les résultats ne mettent pas en évidence de comportement d'optimisation de la part des ménages.* »

Les auteurs ont également étudié un point qui nous semble important et qui confirme le peu d'effet des incitations fiscales en l'état : ils ont vérifié le comportement des ménages qui passent d'une catégorie à l'autre, devenant imposable ou non imposable selon les cas. « *Les ménages qui changent de statut ne semblent pas optimiser leurs dons pour bénéficier des réductions, mais au contraire semblent donner en accord avec leur statut d'imposabilité antérieur. Les ménages qui étaient imposables l'année précédente, mais qui ne le sont plus, donnent plus, toutes choses égales par ailleurs. Parallèlement, les ménages qui n'étaient pas imposables l'année précédente et qui le deviennent donnent moins que les autres ménages. Il est possible que ces ménages ne soient pas en mesure de prédire parfaitement leur statut d'imposabilité et les réductions auxquelles ils auront droit.* » Le nombre significatif de ces ménages et leurs incertitudes bien compréhensibles tendent donc à atténuer encore l'effet des incitations fiscales.

E – LA FISCALITE DES DONNS VUE DE LA RUE

Nicolas SAINTOT est spécialisé dans les programmes Street-Marketing. Il témoigne de son expérience au travers de nombreuses campagnes menées depuis plusieurs années :

Il est assez rare que les passants dans la rue parlent d'eux-mêmes de la déduction fiscale. Les non-donateurs et les primo-donateurs n'ont en général aucune connaissance de ce dispositif. Ils sont souvent surpris lorsque nous leur demandons s'ils payent des impôts sur le revenu. L'approche que nous présentons de la déduction fiscale est double. Economiquement, elle permet évidemment à ceux qui sont imposables de donner plus. Au-delà, nous mettons en avant l'aspect politique et démocratique qui consiste à utiliser ce droit d'impliquer son gouvernement dans une cause qui nous tient à cœur en tant que citoyen. La déduction fiscale n'est quasiment jamais le facteur de passage à l'acte de don. En revanche, elle conditionne fréquemment le choix du montant.

⁶ Respectivement enseignants chercheurs de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone et de l'Université de Berkeley (Californie) aux Etats Unis.

⁷ Un échantillon représentatif de 500.000 foyers fiscaux, renouvelé chaque année, sur lequel nous avons également travaillé.

Il est très complexe de réussir à expliquer à l'oral en une phrase que le don est déductible à 75% jusqu'à un premier plafond fixe (521 € en 2012) puis à 66% jusqu'à un second plafond variable (20% du revenu net imposable). Par ailleurs, il n'est pas non plus aisé de calculer la déduction réelle de tête en quelques minutes quand le montant dépasse le premier plafond.

En ce qui concerne les multi-donateurs, ils ont une bonne vision du dispositif car ils le pratiquent déjà. La plupart ont bien saisi que c'est une opportunité de donner plus (ou à plus d'organismes). Néanmoins, rares sont ceux qui connaissent l'origine de l'amendement Coluche. Ceux avec qui nous en parlons sont en général contents d'apprendre que nous le devons au comique qui reste une personnalité très appréciée des Français.

« On ne donne pas pour ça » est une phrase qui revient très souvent ... surtout dans la bouche des non-donateurs.

Paradoxalement, une écrasante majorité de ceux qui ne font pas de don bien qu'ils soient imposables, ne voient aucun intérêt à cette mesure. Ils sont préalablement persuadés de n'avoir pas les moyens de donner. Quand on explique que ce dispositif incitatif peut leur permettre de donner sans véritablement métamorphoser leur budget, ils se rétractent derrière l'idée qu'on ne donne pas pour recevoir une récompense sous quelque forme que ce soit. Ils choisissent donc de ne pas donner du tout. Je crois qu'ils voient le don comme un sacrifice qui doit nécessairement être une privation ressentie, ce pourquoi ils ne veulent pas en faire.

On constate un problème de sémantique et de compréhension face à la complexité du système fiscal français. Il y a une confusion très répandue entre les termes « réduction », « déduction » et « défiscalisation ». On entend même parfois parler de « crédit d'impôt » quand on évoque le sujet.

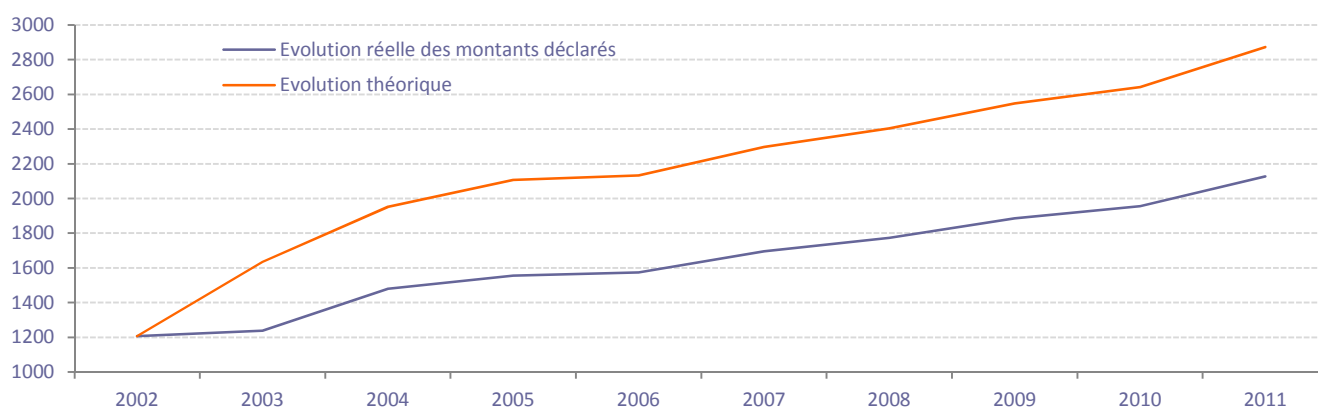
F- MANQUE A GAGNER POUR L'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS : DU PERDANT - PERDANT

Contre vents et marées, ce système si souvent dénoncé perdure et, de par sa complexité si bien observée jusque dans la rue, empêche une bonne communication en direction des donateurs. Un rapide calcul permet de montrer l'énormité des sommes qu'il a fait perdre et fait toujours perdre aux associations : en dépit d'un manque à gagner d'1,5 milliard d'euros consenti par l'Etat pour la seule année 2011, 800 millions perdus par les associations.

Démonstration : sans remonter à l'origine de cette mesure, limitons-nous à ses effets depuis l'année 2003 : à ce moment-là, les sommes déclarées fiscalement s'équilibraient à peu près entre 600 millions d'euros réellement déboursés par les donateurs, et 600 millions d'euros apportés par l'Etat, sous forme de réduction d'impôt. Une mesure dite incitative, doit normalement conduire à ce que le donateur fasse un geste équivalent à celui de l'Etat qui l'encourage. Or, cela n'a pas été le cas.

Le graphique suivant présente le décalage énorme entre la triste réalité et ce que l'on aurait pu espérer.

Evolution réelle et évolution théorique des montants de dons déclarés



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : 1,2 milliard d'euros déclaré en 2002, à parité entre les réductions d'impôts (600 millions) et le reste à charge des donateurs (600 millions). La courbe bleue montre l'évolution des montants déclarés, jusqu'à un peu plus de 2,1 milliards d'euros. La courbe orange représente les montants obtenus si les donateurs avaient augmenté leur reste à charge de la même manière que l'Etat a augmenté ses réductions d'impôts. On parvient à 2,9 milliards d'euros.

En 2011, les donateurs ont réellement déboursé environ 700 millions d'euros, soit 100 millions de plus qu'en 2002, et l'Etat a enregistré un manque à gagner en termes d'impôts de 1,5 milliards d'euros, soit 900 millions de plus. Si l'incitation avait joué son rôle, les donateurs auraient, eux-aussi, donné 900 millions de plus, soit 800 millions de plus que ce qu'ils ont fait réellement.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à dire que ce manque de simplicité de la mesure et les difficultés à communiquer, ont coûté, pour la seule année 2011, un montant de l'ordre de 800 millions d'euros. C'est énorme, et dans le contexte actuel, peut-on encore se permettre une telle absurdité ? En privé, les magistrats de la Cour des Comptes nous disent qu'ils sont bien conscients de cela, mais ils ont préféré s'abstenir sur ce sujet pour le moment, contrairement au rôle que leur donne la loi.

Qui pourrait croire que par la seule magie d'un dispositif fiscal on peut augmenter sa collecte de 80% en quelques années ? Nous réaffirmons que le succès de collecte des Restos du cœur s'explique à la fois par l'augmentation permanente des besoins, visible par tous, par la qualité incomparable de leur action, et par leur présence sur le terrain, dans une relation de forte proximité confiante avec les donateurs. Sans compter que ce dispositif dessert gravement toutes les autres causes, sans exceptions.

ET MAINTENANT ?

Lorsqu'un dispositif dérogatoire a été réintroduit par un indigne tour de passe-passe au Parlement, lorsqu'il a été unanimement et publiquement dénoncé, lorsqu'il produit des effets toxiques évidents, lorsqu'il empêche de communiquer aisément en direction des donateurs qui disent vouloir être plus généreux, qu'attend-on pour corriger enfin le tir ?

Notre rôle d'experts et d'observateurs indépendants nous conduit à prendre la parole pour interpeller les acteurs concernés : les associations elles-mêmes, notamment au sein de leur syndicat France Générosités, les pouvoirs publics qui disent vouloir rationaliser toutes les dépenses pour qu'elles soient productives, le Parlement qui n'a pas fait son travail correctement, la Cour des Comptes qui est pourtant doublement mandatée (au titre des dépenses générales de l'Etat, et au titre de son rôle vis-à-vis de l'appel à la générosité du public).

L'application toute simple et d'une totale logique républicaine d'une loi votée par le Parlement à l'unanimité en 2003 est absolument urgente si l'on ne veut pas que les donateurs restent sur un déplorable malentendu, et que les associations, les unes après les autres, soient obligées de réduire leurs actions, voire de cesser leur activité pour les plus petites, comme on le verra plus loin.

La réduction principale de 66% du montant des dons, qui pourrait faire consensus, est un bon outil, sur lequel chacun pourra aisément communiquer : un effort de l'Etat pour les deux tiers du montant, l'effort du donateur pour le tiers restant...

CHAPITRE 2 – LES DONATEURS ET L'INCITATION FISCALE

Le rôle de Recherches & Solidarités consiste à réunir le plus grand nombre d'informations sur toutes les formes de solidarité. C'est la raison pour laquelle nous organisons chaque année une enquête auprès des principaux acteurs de cette solidarité : les responsables, dirigeants d'associations, les bénévoles, et les donateurs.

A l'écoute des donateurs, tel est l'objectif de ce dispositif qui en est à sa sixième vague annuelle. Il a notamment permis de mieux cerner leurs attentes vis-à-vis des associations, leur comportement dans la construction de leurs dons, les freins et les ressorts de leur générosité. Et il a également permis de suivre très régulièrement leur perception du dispositif fiscal. A la fois pour comprendre un tel échec cuisant malgré un taux de réduction d'impôt aussi favorable, et aussi pour anticiper par rapport à quelques menaces de remise en cause.

C'est aussi parce que les avertissements se sont répétés ces dernières semaines que nous avons décidé de signer un article avec Xavier DELSOL, dont chacun connaît l'expertise sur ces sujets.

A – UN CRI D'ALARME

Ici, pas de niche, donc pas de chien !!!

Xavier DELSOL⁸ – Jacques MALET

Chacun sait que dans chaque niche fiscale, il y a un chien méchant et prêt à mordre si l'on y touche. Ces chiens ont peut-être certaines qualités mais certainement pas la moindre solidarité et ils n'agissent jamais en meute. Chacun pour sa niche, chaque groupe ou chaque corporation pour sa niche... Pour contourner l'obstacle, de manière rusée, le projet du gouvernement ne souhaite s'attaquer à aucun de ces avantages fiscaux en particulier, mais retient le cumul des avantages fiscaux, pour un foyer fiscal donné. Cette promesse de campagne, confirmée récemment par le projet de loi de finances pour 2013, consiste donc à limiter à 10.000 euros par foyer fiscal, ces avantages cumulés (abattements, déductions, réductions d'impôts, crédits d'impôts...).

Un regrettable contresens

Aujourd'hui, la réduction d'impôts pour les dons est considérée à tort comme une niche fiscale. Il s'agit juste d'une question de bon sens : une niche fiscale est destinée à procurer un avantage à un contribuable. Ici, quel est l'avantage ? Comme l'écrit fort justement le syndicat France Générosités, « *il s'agit bien pour le contribuable de dons « consentis à fonds perdus », sans contrepartie ou enrichissement pour le donateur. Le contribuable n'en retire aucun profit, il contribue au contraire activement à la réalisation de missions d'intérêt général (dont certaines sont directement déléguées par l'Etat) mises en œuvre par les associations et fondations, locales ou nationales.* »

Ainsi, lorsqu'un foyer fiscal perd de l'argent, en dépit de la réduction d'impôt qui compense seulement pour partie cette perte, il faut se rendre à l'évidence et cesser de considérer que cette réduction procure le moindre avantage pour le donateur. Cette réduction ne peut en aucun cas entrer dans le périmètre des différents avantages visés par la mesure envisagée de globalisation. Il ne s'agit pas ici de plaider pour telle ou telle catégorie de citoyens, pour tenter d'obtenir une exception et passer entre les mailles du filet, il s'agit tout simplement de ne pas confondre les sujets.

Un enjeu considérable

Certes, les réductions d'impôt correspondant aux dons consentis par les Français représenteraient un *manque à gagner apparent* dépassant un milliard d'euros chaque année. Certes, toutes les pistes d'économie sont aujourd'hui explorées. Mais il y a des bonnes idées et aussi des fausses bonnes idées.

En effet, limiter, voire supprimer cette réduction d'impôt serait tout simplement absurde sur les plans stratégique et économique, pour trois raisons pourtant simples :

⇒ Lorsque la situation économique se tend, et lorsque des efforts considérables et durables seront forcément demandés aux citoyens, ce sont évidemment les plus faibles et les plus démunis qui sont les plus vite touchés. Et ce serait ce moment-là que l'on choisirait pour désarmer les associations qui les soutiennent ? Dès lors que les

⁸ Xavier DELSOL, avocat associé, cabinet DELSOL avocats et fondateur de la revue Juris-associations

donateurs sont 38% à indiquer que les dispositions fiscales les conduisent à donner plus⁹, on peut aisément imaginer les conséquences que pourrait avoir un tel « *coup de rabot* ».

⇒ Il est donc de l'intérêt de l'Etat de protéger au mieux les moyens dont disposent les associations pour qu'elles puissent réaliser ce qu'il ne sait pas et ne peut pas faire. Et le maintien du dispositif fiscal actuel n'aurait aucun sens et aucune utilité si, considéré comme une niche fiscale qu'il n'est pas, il devait être intégré dans le périmètre général envisagé de 10.000 euros.

On devine bien en effet comment un contribuable arbitrerait alors entre d'une part la possibilité d'un gain futur (cas d'une « vraie » niche fiscale) et une perte nette, même partiellement minorée (cas d'un don). Qui peut penser qu'entre une réduction pour dépense d'économie d'énergie, doublement avantageuse lors de l'investissement et dans les dépenses à venir, et un don à une association pour lequel le contribuable aura sacrifié 34% de son montant, le choix fiscal se fera au profit du second ?

Et même si l'augmentation du pourcentage de réduction d'impôt n'a peut-être qu'un impact modeste sur le nombre ou même le montant des dons versés, on conçoit hélas aisément l'effet dévastateur qu'aurait une mesure inverse sur la psychologie du donateur.

Il faut rappeler ici que les montants des dons déclarés chaque année par les contribuables dont la tranche de revenu se situe entre 39.000 et 78.000 euros, correspondent à 38% du total déclaré, et que les montants déclarés par les contribuables dont la tranche de revenu se situe au-dessus de 78.000 euros, correspondent à 29% du total. Ainsi, ces contribuables qui donnent en moyenne plus que les autres (y compris en proportion de leur revenu annuel **après impôt**) apportent 67% des montants déclarés, et ne manqueront pas de revisiter leur générosité, si elle est touchée par cette mesure générale.

⇒ La troisième raison, au moins aussi importante, est l'effet de levier et la valeur ajoutée apportée par le bénévolat dans les associations : qu'il s'agisse des plus grandes organisations (par exemple : l'Association Française contre les Myopathies, le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix-Rouge, ou encore les Restos du cœur), ou des associations de proximité, cet effet de levier est patent : pour un euro reçu, l'association ajoute l'équivalent d'au moins deux euros, de par l'engagement et l'action de ses bénévoles. La capacité d'action est ainsi triplée.

Effectuons un calcul simple sur la base des dons déclarés par les seuls contribuables imposables, soit 1,493 milliard d'euros en 2010, et qui ont donné lieu à des réductions d'impôt pour un montant de 0,998 milliard d'euros, soit un pourcentage de 66,8%, très proche du régime général de réduction (66%).

Ces montants de dons, correspondant à une partie du revenu imposable des foyers fiscaux, ont bien évidemment été intégrés, avant d'être versés, dans l'assiette de leur impôt : en leur appliquant l'abattement forfaitaire de 20%, ainsi que l'abattement pour frais professionnels de 10%, on parvient à un montant de revenus imposables de l'ordre de 1,075 milliard d'euros ; soit, pour un taux d'imposition moyen de 25%, au minimum, l'équivalent d'un impôt sur le revenu de 0,269 milliard d'euros.

Pour ces dons, l'Etat accorde une réduction d'impôt de 0,998 milliard d'euros, diminuée de cette dernière recette, ce qui ramène le manque à gagner à la somme de 0,729 milliard d'euros. Dès lors que les montants des dons consentis aux associations ont été triplés par celle-ci, par la valorisation du bénévolat mis en œuvre, ce manque à gagner est à rapporter à un montant alors évalué à 4,480 milliards d'euros. Pour l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, le manque à gagner ne représente donc que 16,3% de l'impact des dons sur le terrain ! Est-ce trop ?

Le rôle de l'Etat

Si les associations intervenant en France sont affaiblies, l'Etat veut-il (et peut-il) les remplacer sur le terrain ? Si les associations intervenant dans les Pays en difficultés sont affaiblies, l'Etat préfère-t-il aider des Gouvernements généralement impuissants et parfois corrompus ?

En ces temps difficiles, il paraît donc légitime, et nécessaire, de donner plus de force encore au dispositif actuel en faveur des dons. Plus de lisibilité pour plus d'efficacité, supposant notamment un taux unique pour être incitatif : si les associations qui collectent demandent de la solidarité aux Français, elles doivent en faire preuve elles-mêmes, aucune cause ne méritant un traitement de faveur (aujourd'hui seulement 17,5% des dons correspondent au taux préférentiel de 75%). L'éducation et la prévention, par exemple, valant largement les soins, les repas et l'hébergement...

⁹ Source : 5^{ème} vague d'enquête « A l'écoute des donateurs » – Recherches & Solidarités 2011.

B – L'OPINION DES DONATEURS

Pour la sixième fois, et dans des conditions strictement comparables, les donateurs ont été interrogés dans le cadre d'un panel renouvelé chaque année, et soigneusement segmenté.

Méthodologie : Ces résultats s'appuient sur la sixième vague d'enquête « A l'écoute des donateurs », précédemment citée. Menée en ligne auprès de 1.326 personnes, entre le 9 et le 12 octobre 2012, elle a été exploitée selon la méthode des quotas, relatifs aux critères de genre, d'âge, de montants des dons, de moyens disponibles et de causes défendues.

Pour que chacun puisse être complètement informé, les résultats de ces enquêtes sont systématiquement présentés selon les trois critères les plus discriminants : la tranche d'âge des donateurs, les montants annuels qu'ils donnent, et les moyens dont ils disposent. Pour ce dernier critère, les revenus, généralement pris en compte dans bien des enquêtes, n'ont ici pas de sens : ils doivent être en effet mesurés à l'aune des charges de chaque personne ou de chaque foyer. C'est la raison pour laquelle ce critère est construit à partir de l'opinion que le répondant a lui-même sur les moyens financiers dont il dispose, compte de tenu de ses charges. C'est bien de ce point de vue que se fonde l'acte de don.

Pour que le lecteur puisse s'appuyer sur une référence qui fait désormais consensus, rappelons la répartition des donateurs, selon leur tranche d'âge, et selon les montants qu'ils donnent annuellement.

Selon l'enquête BVA, réalisée auprès de 4.000 Français pour le compte des pouvoirs publics, et dont les résultats nous ont été confiés, voici la répartition des donateurs, en fonction de leur âge. Ces résultats recourent ceux que publie annuellement le Comité de la Charte.

Répartition des montants donnés annuellement, en fonction de l'âge des donateurs

	Pas de dons	Moins de 15 Euros	15 - 75 Euros	75 - 150 Euros	150 Euros et plus	Proportion de donateurs
18 - 24 ans	66%	12%	14%	4%	4%	34%
25 - 34 ans	62%	8%	17%	7%	6%	38%
35 - 49 ans	52%	7%	23%	9%	9%	48%
50 - 64 ans	42%	5%	28%	12%	13%	58%
65 ans et plus	33%	5%	30%	14%	18%	67%
Ensemble	49%	7%	23%	10%	11%	51%

Source : Enquête BVA – 2010 – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : Sur 100 donateurs de 18 à 24 ans, 12 donnent moins de 15 euros annuellement, 14 donnent entre 15 et 75 euros, 4 entre 75 et 150 euros et 4 plus de 150 euros. Soit 34 qui donnent, au total, pour 66 qui ne donnent pas.

On ne sera pas surpris de constater que la proportion des donateurs augmente régulièrement avec l'âge et les moyens disponibles. Pour autant, la plus jeune génération montre un comportement de solidarité bien réel.¹⁰

C – UNE CONNAISSANCE TRES IMPARFAITE DES DISPOSITIFS

Nous sommes ici parmi les donateurs : la connaissance du dispositif fiscal est correcte pour un peu plus de 30% d'entre eux, seulement. Les tableaux suivants montrent les variations selon les trois critères les plus discriminants.

1 - SELON L'AGE

Estimez-vous connaître le dispositif de réduction d'impôt lié aux dons (type de dons éligibles, taux de réduction, plafonds...) ?

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Très bien	14%	23%	31%	28%	35%	43%	32%
Assez bien	40%	49%	42%	42%	44%	46%	42%
Très vaguement	37%	22%	18%	23%	16%	9%	19%
Pas du tout	9%	5%	8%	7%	5%	2%	6%
Pas de réponse	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

¹⁰ Pour en savoir plus : *La générosité des Français* – Edition 2011. P 45 et suivantes.

La bonne connaissance du dispositif augmente avec l'âge, partagée par 14% des moins de 30 ans, seulement. Certes, parmi les donateurs de plus de 60 ans qui constituent aujourd'hui encore les gros bataillons des associations, la connaissance est meilleure, mais avec moins de la moitié des plus de 70 ans estimant très bien maîtriser le dispositif.

Parmi les jeunes générations qui seront les donateurs de demain, on distingue 46% des moins de 30 ans ne maîtrisant pas le sujet, et cette proportion est encore de 27% chez les 30-39 ans, de 26% chez les 40-49 ans et de 30% chez les 50-59 ans.

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DON

Estimez-vous connaître le dispositif de réduction d'impôt lié aux dons
(le type de dons éligibles, les taux de réduction, les plafonds...)?

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Très bien	21%	18%	27%	39%	60%	32%
Assez bien	35%	45%	50%	50%	37%	42%
Très vaguement	34%	24%	20%	10%	3%	19%
Pas du tout	9%	12%	4%	1%	0%	6%
Pas de réponse	1%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

On ne sera pas étonné de constater une grande différence entre les donateurs dont les montants annuels sont inférieurs à 150 euros, et qui se disent très peu au courant des dispositifs fiscaux, et ceux dont le montant annuel dépasse 1000 euros, nettement mieux renseignés.

3 - SELON L'AISANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Nous rappelons ici notre choix de préférer le jugement porté par les donateurs eux-mêmes, concernant leur aisance financière, plutôt qu'un critère de revenus ne tenant pas compte des charges supportées par les intéressés.

Estimez-vous connaître le dispositif de réduction d'impôt lié aux dons
(le type de dons éligibles, les taux de réduction, les plafonds...)?

	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble
Très bien	46%	31%	24%	19%	32%
Assez bien	47%	47%	39%	26%	42%
Très vaguement	6%	19%	26%	31%	19%
Pas du tout	1%	3%	10%	24%	6%
Pas de réponse	1%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Il y a naturellement un lien entre les moyens financiers ressentis par les donateurs, et les montants annuels des dons. On ne sera donc pas étonné de constater une bonne connaissance du dispositif chez ceux qui, compte tenu de leurs charges, estiment disposer de moyens financiers très convenables.

Nous avons posé la même question aux donateurs, en 2008, en 2011 et en 2012, et nous constatons que la connaissance faiblit : ainsi, la proportion de ceux qui ne connaissent que très vaguement ou ne connaissent pas du tout le dispositif est passé de moins de 20% en 2008, à 25% en 2012.

D – L'IMPORTANCE ACCORDEE AU DISPOSITIF FISCAL AU MOMENT DU DON

Ce n'est pas parce qu'ils les connaissent assez mal, et qu'ils n'optimisent que très peu leur comportement en conséquence, que les donateurs sont théoriquement insensibles aux mesures fiscales. Par exemple, songent-ils au dispositif fiscal, lorsqu'ils décident de donner ? Cette question a été posée dans notre dernière enquête, et les réponses figurent dans les trois tableaux suivants.

1 - SELON L'AGE DES DONATEURS

Lorsque vous décidez de donner à une association, pensez-vous en même temps au dispositif fiscal qui existe ?

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Oui, car vous considérez que cela vous permet de donner plus	27%	41%	41%	34%	40%	45%	37%
Oui, car cela vous permet de payer moins d'impôt	14%	14%	16%	20%	17%	14%	15%
Non, vous n'y pensez pas vraiment	36%	30%	29%	31%	32%	29%	32%
Non, vous n'y pensez pas du tout	23%	13%	14%	15%	11%	11%	15%
Non réponse	0%	1%	0%	0%	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Globalement, 52% des donateurs pensent au dispositif fiscal au moment où ils décident de donner. C'est donc en théorie un levier puissant, majoritairement pour donner plus (37%) ou encore pour payer moins d'impôts (15%). De ces deux indicateurs, seul le premier varie en fonction de l'âge : on considère qu'on peut donner plus, dans une proportion supérieure à 40%, sauf chez les plus jeunes (27%), dans la mesure où c'est aussi une question de moyens, et sauf chez les 50-59 ans (pour cette génération devant soutenir à la fois les enfants et bien souvent leurs parents). C'est sans doute pour ces raisons que ces derniers ne négligent pas l'aspect réduction d'impôt (20%), les impôts augmentant généralement en raison de la perte des parts liées aux enfants, que l'on cherche peut-être à compenser.

Dans ces résultats, on aperçoit une belle réserve pour une « relance » du dispositif fiscal : 37% des donateurs ont véritablement compris que cela leur permettait de donner plus. Certes, ils ne l'ont pas fait, comme nous l'avons démontré plus haut, mais dans d'autres circonstances et avec une communication simplifiée et adaptée, ils le feront certainement. Et ils sont 62% chez les personnes qui donnent plus de 1.000 euros par an aux associations.

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DON

Lorsque vous décidez de donner à une association, pensez-vous en même temps au dispositif fiscal qui existe ?

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Oui, car vous considérez que cela vous permet de donner plus	21%	31%	44%	44%	62%	37%
Oui, car cela vous permet de payer moins d'impôt	14%	15%	14%	19%	22%	15%
Non, vous n'y pensez pas vraiment	42%	35%	32%	29%	15%	32%
Non, vous n'y pensez pas du tout	23%	19%	10%	8%	1%	15%
Non réponse	1%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Il y a une corrélation entre les montants annuels des dons, et la propension à considérer le dispositif fiscal comme un encouragement (de 21% à 62%), et aussi, dans une moindre mesure, comme une opportunité (de 14% à 22%). Les associations pourront considérer comme positif ce constat pour ceux qu'ils appellent les « grands donateurs » : 84% d'entre eux songent au dispositif fiscal au moment de décider un don.

3 - SELON L'AISANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Lorsque vous décidez de donner à une association, pensez-vous en même temps au dispositif fiscal qui existe ?

	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble en 2012	Rappel enquête 2011
Oui, car vous considérez que cela vous permet de donner plus	50%	44%	27%	16%	39%	37%
Oui, car cela vous permet de payer moins d'impôt	18%	18%	13%	11%	16%	15%
Non, vous n'y pensez pas vraiment	28%	29%	36%	37%	31%	32%
Non, vous n'y pensez pas du tout	4%	9%	24%	34%	14%	15%
Non réponse	1%	0%	0%	2%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Le décalage observé entre les moyens financiers ressentis et les montants des dons se confirme ici : quand 84% des donateurs de plus de 1000 euros choisissent une réponse positive, ils ne sont plus que 68% parmi ceux qui indiquent disposer de moyens financiers très convenables.

On notera que parmi les donateurs dont les moyens financiers sont assez limités, cette proportion est tout de même de 40%, et parmi ceux dont les moyens sont très limités, elle est encore de 27%.

Il faut aussi observer la distinction que font les donateurs, certains (15%) plutôt sensibles à l'opportunité de payer moins d'impôt, et ceux, presque deux fois et demie plus nombreux (37%), plutôt sensibles à leur capacité de donner plus, grâce à cet encouragement fiscal. Cette information est précieuse pour aider les associations à construire leurs messages en direction de leurs donateurs et de donateurs potentiels : comme elles le font de plus en plus, elles doivent insister sur cette opportunité pour donner plus. Et cesser d'écrire une phrase qui trouve beaucoup moins d'écho (15% des donateurs seulement), du style « *En donnant 100 euros, cela ne vous coûtera que 34 euros* ».

4 – LIENS ENTRE CONNAISSANCE ET SENSIBILITE AU DISPOSITIF

Il est nécessaire de démontrer à quel point la bonne connaissance du dispositif fiscal peut jouer un rôle important au moment du don. C'est la raison pour laquelle nous avons croisé les réponses aux deux questions : selon votre connaissance du dispositif, quelle est votre démarche au moment du don ?

Lien entre connaissance du dispositif fiscal et attitude au moment du don

Connaissez-vous le dispositif fiscal ?	Lorsque vous décidez de donner à une association, pensez-vous en même temps au dispositif fiscal ?				
	Cela vous permet de donner plus	Cela vous permet de payer moins d'impôt	Vous n'y pensez pas vraiment	Vous n'y pensez pas du tout	Total
Très bien	51%	22%	20%	7%	100%
Assez bien	44%	15%	33%	8%	100%
Très vaguement	19%	12%	50%	19%	100%
Pas du tout	2%	5%	19%	74%	100%
Total	37%	15%	32%	15%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : 51% des donateurs connaissant très bien le dispositif fiscal, y pensent au moment du don car cela leur permet de donner plus.

Nous voyons bien ici les différences considérables, entre des donateurs bien au fait des dispositions fiscales, qui sont en cumul 73% à y penser au moment de leurs dons, et des donateurs ne les connaissant que très vaguement, et qui ne sont en cumul que 31% à y penser.

Répartition des donateurs, selon leur connaissance du dispositif fiscal et leur attitude au moment du don

Connaissez-vous le dispositif fiscal ?	Lorsque vous décidez de donner à une association, pensez-vous en même temps au dispositif fiscal ?			
	Cela vous permet de donner plus	Cela vous permet de payer moins d'impôt	Vous n'y pensez pas vraiment	Vous n'y pensez pas du tout
Très bien	15%	7%	6%	2%
Assez bien	20%	7%	14%	4%
Très vaguement	4%	2%	10%	4%
Pas du tout	0%	0%	1%	4%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : Sur l'ensemble des donateurs, 15% indiquent à la fois très bien connaître le dispositif fiscal et y penser pour donner plus, au moment de leur don.

Ainsi, sur l'ensemble des donateurs, il ne s'en trouve que 22% connaissant très bien le dispositif fiscal et y penser, d'une manière ou d'une autre, au moment de donner. Et il y en a 27% indiquant assez bien connaître le dispositif et y penser au moment du don. Et même s'ils sont plutôt des donateurs à forte contribution, ensemble, ils ne représentent pas la moitié de tous les donateurs.

E – UNE TRES FORTE PROPORTION DE DECLARANTS

Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, la proportion des donateurs qui déclarent fiscalement leurs dons est considérable : mesurée à plusieurs reprises dans nos enquêtes annuelles, elle montre également une forte variation selon les trois critères que sont l'âge des donateurs, leur situation financière personnelle et le montant annuel de leurs dons. Les trois tableaux suivants montrent ces variations.

1 - SELON L'AGE DES DONATEURS

Vous (votre foyer fiscal) signalez vos dons dans votre déclaration de revenus :

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Toujours	59%	71%	77%	67%	79%	88%	74%
Plutôt un don sur deux	12%	13%	7%	12%	10%	5%	10%
Plutôt un don sur trois	2%	5%	1%	7%	3%	2%	3%
Moins d'un don sur trois	6%	1%	3%	4%	2%	1%	2%
Jamais	21%	9%	12%	9%	6%	2%	9%
Non réponse	1%	1%	1%	1%	1%	3%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Globalement, les trois quarts des donateurs déclarent tous leurs dons. Ils sont encore 15% à en déclarer quelques-uns, et ils ne sont que 10% à ne pas le faire ou à s'abstenir de répondre à cette question. Si l'on ne prend que les donateurs qui, très sûrs d'eux, disent déclarer systématiquement leurs dons, on démarre assez fort, avec une proportion de près de 60% chez les plus jeunes, jusqu'à 88% chez les plus de 70 ans.

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DONNS

Vous (votre foyer fiscal) signalez vos dons dans votre déclaration de revenus ?

	< 75 euros	76 - 150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Toujours	49%	70%	80%	86%	93%	74%
Plutôt un don sur deux	14%	11%	10%	9%	4%	10%
Plutôt un don sur trois	8%	4%	3%	1%	2%	3%
Moins d'un don sur trois	6%	3%	1%	1%	1%	2%
Jamais	21%	13%	5%	1%	0%	9%
Non réponse	2%	1%	1%	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Le montant annuel des dons est un critère particulièrement discriminant : au-dessous de 75 euros, seulement la moitié des donateurs déclarent leurs dons. Il faut dire que nombre d'entre eux n'étant pas imposables, et le crédit d'impôt n'étant pas prévu, l'intérêt de cette déclaration n'est pas avéré.

La somme de 75 euros semble un seuil significatif, au-delà duquel la déclaration devient importante : la proportion de ceux qui déclarent systématiquement leurs dons va varier de 70% à 93%, parmi ceux qui donnent plus de 1000 euros chaque année.

3 - SELON L'AISANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Vous (votre foyer fiscal) signalez vos dons dans votre déclaration de revenus ?

	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble en 2012	Rappel enquête 2011 (1)
Toujours	88%	80%	64%	40%	74%	73%
Plutôt un don sur deux	9%	10%	11%	5%	10%	8%
Plutôt un don sur trois	1%	2%	7%	10%	3%	3%
Moins d'un don sur trois	1%	2%	3%	6%	2%	3%
Jamais	0%	5%	16%	35%	9%	11%
Non réponse	1%	2%	0%	3%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités (1) Ces résultats sont assez stables depuis notre première enquête annuelle, menée en 2008.

Les donateurs estimant disposer de moyens financiers très convenables sont 88% à déclarer systématiquement leurs dons, et cette proportion faiblit jusqu'à 40% chez ceux qui disposent de moyens très limités, et dont beaucoup ne sont pas imposables.

Il est enfin utile d'indiquer que la propension à déclarer ses dons à l'administration fiscale passe par une bonne connaissance préalable du dispositif : c'est ainsi que 86% des donateurs maîtrisant très bien la réglementation déclarent systématiquement tous leurs dons, contre 73% en moyenne.

F – DE BONNES INTENTIONS, BIEN COMPRISES, MAIS NON APPLIQUEES

Plusieurs questions étaient nécessaires pour observer de quelle manière les donateurs perçoivent les mesures fiscales en faveur des dons. Les réponses figurent dans les trois tableaux suivants, pour chacune d'entre elles, et selon les critères liés à l'âge, aux montants annuels des dons et aux moyens jugés disponibles par les donateurs eux-mêmes.

1 - SELON L'AGE DES DONATEURS

Au fond, le dispositif fiscal, pour vous, et pour l'Etat...

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Selon vous, on peut conjuguer fiscalité et générosité	94%	95%	93%	90%	96%	94%	94%
Pour vous, c'est avant tout un moyen de donner plus	68%	73%	73%	71%	76%	75%	73%
Pour vous, c'est un moyen de payer moins d'impôt	54%	46%	54%	53%	56%	57%	53%
Pour vous, c'est la condition sans laquelle vous ne donneriez pas à une association	4%	6%	12%	19%	18%	14%	13%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'encourager les gens à donner	87%	89%	86%	82%	84%	89%	86%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'aider les associations	80%	84%	87%	86%	86%	86%	85%
Pour l'Etat, c'est avant tout un « manque à gagner » en termes d'impôts	32%	21%	22%	28%	30%	37%	28%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Éliminons d'emblée l'idée selon laquelle certains donateurs, éventuellement pour des raisons religieuses, seraient réticents à mêler générosité et fiscalité. Une vérification complémentaire a été effectuée, à partir de l'échantillon des donateurs indiquant aider financièrement « *le développement et la pratique d'une religion* » : la proportion des réponses positives parmi ces personnes est même légèrement supérieure à la moyenne (97% contre 94%).

Les donateurs sont donc en moyenne 94% à bien accepter l'association des deux concepts, avec peu de variations en fonction de l'âge.

Même s'ils n'appliquent pas ce précepte depuis une vingtaine d'années, comme on a pu le voir dans le graphique présentant la faible évolution des sommes restant à leur charge, les donateurs ont bien compris ce qu'ils pourraient faire : c'est déjà ça... En effet, 73% indiquent que le dispositif fiscal *est avant tout un moyen de donner plus*. Cette proportion ne varie pas beaucoup en fonction de l'âge, et c'est assez encourageant, notamment à l'observation d'une proportion déjà forte chez les plus jeunes (68%).

Lorsque les donateurs évoquent l'opportunité de payer moins d'impôt grâce à la déclaration de leurs dons, parmi d'autres leviers de leur générosité, celle-ci obtient un assez faible score (15% dans les trois tableaux du point D). Mais lorsqu'on isole cette question, on obtient un résultat très significatif de 53% des donateurs répondant positivement. Nul ne pourra leur reprocher, bien au contraire, dès lors qu'il s'agit ici d'un deuxième levier de la générosité, émanant du dispositif fiscal. Variant assez peu selon l'âge, cette proportion est au plus bas chez les 30-39 ans (46%), et au plus haut chez les plus de 70 ans (57%).

De là à imaginer que la réduction d'impôt est une condition nécessaire pour donner, il y a un grand pas ! En effet, on ne trouve que 13% des donateurs pour indiquer que *sans cela, ils ne donneraient pas aux associations*. Et cette proportion, très faible chez les moins de 40 ans, présente un maximum entre 50 et 69 ans (près de 20%), vraisemblablement dans la mesure où les impôts augmentent un peu à ce moment (suppression des parts liées aux enfants), et dans la mesure où la perspective de la cessation d'activité professionnelle, et de la diminution des revenus rend un peu plus prudent.

Les donateurs ont également bien compris que ces dispositions fiscales étaient *un moyen d'encourager les gens à donner*. Ils sont en effet 86% à répondre positivement à la question correspondante, sans grandes variations en fonction de l'âge. Ils sont aussi bien convaincus que c'est un moyen d'aider les associations et de soutenir leurs actions : 85% en moyenne, avec un petit décalage chez les moins de 30 ans (80%).

Les dispositions fiscales en faveur des dons correspondraient-elles avant tout à un manque à gagner pour l'Etat ? Certains le pensent, oubliant un peu vite, d'une part, que le coût pour le secteur public serait autrement plus lourd (et les résultats largement plus médiocres), s'il devait agir en direct, et d'autre part, l'effet de levier que représente le bénévolat mis en œuvre par les associations qui amplifie les capacités d'actions liées à l'argent reçu. En tous cas, les donateurs ne sont que 28% à répondre positivement à cette question, avec deux pics, respectivement de 32% chez les plus jeunes et de 37% chez les plus âgés.

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DON

Au fond, le dispositif fiscal, pour vous, et pour l'Etat

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	< 75 euros	76 - 150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Selon vous, on peut conjuguer fiscalité et générosité	88%	94%	96%	98%	96%	94%
Pour vous, c'est avant tout un moyen de donner plus	65%	67%	77%	84%	84%	73%
Pour vous, c'est un moyen de payer moins d'impôt	48%	45%	52%	63%	66%	53%
Pour vous, c'est la condition sans laquelle vous ne donneriez pas à une association	10%	10%	11%	22%	15%	13%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'encourager les gens à donner	84%	86%	88%	88%	86%	86%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'aider les associations	76%	83%	87%	89%	93%	85%
Pour l'Etat, c'est avant tout un « manque à gagner » en termes d'impôts	30%	28%	24%	26%	30%	28%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Dans ce tableau, on ne sera pas surpris de voir que l'incitation à donner plus a les limites des moyens disponibles : ainsi, le pourcentage des donateurs de moins de 150 euros sont moins de 70% à répondre positivement, quand ceux qui donnent plus de 500 euros sont nettement plus de 80% dans ce cas. On remarque le même décalage, concernant l'opportunité de payer moins d'impôts.

Les associations ne seront pas insensibles – et les services publics avec elles – au fait que les donateurs de plus de 500 euros par an, pourraient bien conditionner leurs dons au maintien des réductions d'impôts : 22%, pour une moyenne générale de 13%.

3 - SELON L' AISANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Au fond, le dispositif fiscal, pour vous, et pour l'Etat

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble
Selon vous, on peut conjuguer fiscalité et générosité	98%	96%	92%	80%	94%
Pour vous, c'est avant tout un moyen de donner plus	76%	79%	67%	49%	73%
Pour vous, c'est un moyen de payer moins d'impôt	56%	58%	44%	43%	53%
Pour vous, c'est la condition sans laquelle vous ne donneriez pas à une association	8%	14%	13%	14%	13%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'encourager les gens à donner	92%	85%	83%	86%	86%
Pour l'Etat, c'est avant tout un moyen d'aider les associations	91%	86%	81%	83%	85%
Pour l'Etat, c'est avant tout un « manque à gagner » en termes d'impôts	19%	27%	33%	24%	28%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

De ce tableau, on retiendra que les personnes estimant disposer de moyens financiers très convenables ou convenables n'ont rigoureusement aucune difficulté à lier fiscalité et générosité, qu'elles sont près de 80% à indiquer que les dispositifs fiscaux les encouragent à donner plus, mais aussi qu'elles sont près de 60% à apprécier la réduction d'impôt qui va avec leurs dons. Inversement, elles sont nettement moins nombreuses à considérer ces réductions, avant tout, comme un manque à gagner pour l'Etat.

Les personnes estimant que leurs moyens financiers sont très limités, sont naturellement moins nombreuses à considérer les réductions d'impôts comme un encouragement à donner plus (49% contre 73% en moyenne).

4 - UNE APPROCHE SELON LES CAUSES DEFENDUES

Nous la limiterons à la question essentielle : *la réduction d'impôt vous incite-t-elle à donner ou à donner plus ?* Naturellement, la composition de chacun des groupes, constitués à partir des causes soutenues, influence largement le comportement vis-à-vis des dispositions fiscales. Par rapport à la proportion moyenne de 73% de réponses positives, figurant dans le tableau, les personnes qui donnent plus particulièrement pour *le soutien à la pratique d'une religion* et pour *l'aide au développement des pays en difficulté*, se détachent nettement, avec une proportion supérieure à 90%.

Vient ensuite un groupe de donateurs, en faveur de la recherche médicale, de l'aide médicale internationale, de l'éducation et de la formation ainsi que de la santé, qui affichent une proportion de réponses positives de l'ordre de 80%. Les donateurs sensibles aux difficultés en France, aux actions d'urgence lors de catastrophes naturelles, et à la défense des droits de l'Homme, se situent autour de la moyenne générale. Les causes liées à l'environnement, à la culture, au sport et aux loisirs sont, quant à elles, choisies par des donateurs assez nettement moins convaincus de ce point de vue.

G – « NICHE FISCALE » ET « PLAFONNEMENT » : DEUX MENACES POUR LES DONNS

Il est possible que les parlementaires aient prolongé, pour la loi de finances 2013, l'exclusion des réductions d'impôts pour les dons du plafonnement général. Pour autant, ils ont largement prouvé que, non seulement ils ne connaissent pas véritablement le sujet, mais encore qu'ils se laissent influencer par tel ou tel intervenant. Nous en avons la preuve avec le maintien, depuis des années, d'un système autant absurde qu'inefficace.

Comme nous l'avons indiqué en introduction de ce chapitre, nous avons souhaité réunir l'opinion des donateurs eux-mêmes sur leur connaissance de ces sujets, sur leur perception et leur comportement éventuel en cas d'application de mesures dont les médias se sont fait l'écho. Les réponses figurent dans chacun des trois tableaux correspondant aux critères d'âge, de montants annuel des dons et d'aisance ressentie.

1 - SELON L'AGE DES DONATEURS

La notion de niche fiscale et le projet de plafonnement

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Connaissiez-vous le principe du plafonnement des avantages fiscaux à 18.000 € ?	16%	20%	32%	37%	50%	48%	37%
Connaissiez-vous le projet de réduire le plafonnement de 18.000 à 10.000 euros?	10%	31%	37%	44%	61%	64%	45%
Vous sentez-vous éventuellement concerné par ce plafonnement ?	6%	8%	13%	9%	12%	14%	11%
Pensez-vous que la réduction d'impôt pour les dons soit une niche fiscale ?	21%	20%	15%	16%	17%	23%	18%
Estimez-vous que la réduction pour les dons doit être traitée comme les autres réductions d'impôt ?	24%	22%	16%	18%	22%	31%	22%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

La connaissance du principe de plafonnement des avantages fiscaux (hors dons), avec un maximum de 18.000 euros en 2012, est finalement assez peu connue : en moyenne par 37% des donateurs, mais au maximum par 20% des moins de 40 ans, de par leurs situations personnelles. En revanche, environ un donateur de plus de 60 ans sur deux le connaît.

Le projet de réduire ce plafonnement de 18.000 à 10.000 euros pour l'année 2013 est un peu plus connu, car il est évoqué assez régulièrement dans les médias. Les moins de 30 ans sont assez peu sensibles à ce sujet, compte tenu de leurs situations, mais on franchit le seuil de 30% de réponses positives dès la deuxième tranche d'âge. Et plus de 60% des plus de 60 ans se disent au courant de ce projet.

La proportion des donateurs qui se sentent éventuellement concernés va de 6% chez les plus jeunes à 14% parmi les plus de 70 ans, avec une pointe à 13% chez les 40-49 ans.

Il est clair que les donateurs ne considèrent pas la réduction d'impôt pour les dons comme un dispositif qui puisse s'apparenter à une niche fiscale : ils ne sont que 18% en moyenne à le penser, tout comme ils ne sont que 22% en moyenne à estimer que cette réduction doit être traitée comme les autres.

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DONS

La notion de niche fiscale et le projet de plafonnement

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Connaissiez-vous le principe du plafonnement des avantages fiscaux à 18.000 € ?	18%	28%	37%	47%	64%	37%
Connaissiez-vous le projet de réduire le plafonnement de 18.000 à 10.000 euros?	27%	35%	43%	58%	73%	45%
Vous sentez-vous éventuellement concerné par ce plafonnement ?	3%	6%	9%	10%	31%	11%
Pensez-vous que la réduction d'impôt pour les dons soit une niche fiscale ?	23%	15%	18%	14%	20%	18%
Estimez-vous que la réduction pour les dons doit être traitée comme les autres réductions d'impôt ?	26%	25%	24%	17%	9%	22%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Les résultats positifs concernant les deux premiers items présentent une corrélation en fonction du montant annuel des dons : les grands donateurs sont très bien informés (73%), notamment sur le projet de réduction du plafond à 10.000 euros pour l'année 2013. Ils se sentent aussi potentiellement concernés, dans une proportion non négligeable de plus de 30%.

Vraisemblablement dans la mesure où ils sont très attentifs à la réduction d'impôt dont ils bénéficient, ils sont tout de même 20% - mais 20% seulement – à la considérer comme une niche fiscale. Mais ils sont en revanche très nets et expriment massivement leur refus (91%) qu'elle soit considérée comme les autres réductions d'impôts.

3 - SELON L'AISSANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

La notion de niche fiscale et le projet de plafonnement

Pourcentage de réponses positives pour chaque item	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble
Connaissiez-vous le principe du plafonnement des avantages fiscaux à 18.000 € ?	58%	38%	27%	13%	37%
Connaissiez-vous le projet de réduire le plafonnement de 18.000 à 10.000 euros?	62%	48%	34%	26%	45%
Vous sentez-vous éventuellement concerné par ce plafonnement ?	29%	9%	5%	2%	11%
Pensez-vous que la réduction d'impôt pour les dons soit une niche fiscale ?	20%	18%	18%	21%	18%
Estimez-vous que la réduction pour les dons doit être traitée comme les autres réductions d'impôt ?	17%	20%	25%	32%	22%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Ce tableau présente les mêmes corrélations entre les réponses et l'aisance financière ressentie par les donateurs : ceux qui sont les plus favorisés se sentent potentiellement concernés par la réduction à 10.000 euros du plafonnement des avantages fiscaux.

H – L'IMPACT D'UN PLAFONNEMENT EVENTUEL

A partir de ces constats, et en imaginant que ce plafonnement s'applique un jour aux dons, la question suivante a été posée aux donateurs, concernant l'impact que cela pourrait avoir sur leur comportement. Pour la présentation aisée des résultats, seuls ceux qui sont relatifs aux donateurs se disant concernés sont présentés ici.

1 - SELON L'AGE DES DONATEURS

Dans l'hypothèse où les dons ne seraient plus exclus du plafonnement :

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Vous pourriez être concerné et cela ne changerait rien au montant de vos dons	55%	45%	47%	49%	48%	43%	47%
Vous pourriez être concerné et cela pourrait éventuellement changer le montant de vos dons	30%	45%	36%	49%	36%	36%	39%
Vous pourriez être concerné et cela changerait forcément le montant de vos dons	15%	10%	17%	3%	16%	20%	14%
Total des répondants potentiellement concernés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : sur 100 donateurs susceptibles d'être concernés par le plafonnement intégrant les réductions liées aux dons, âgés de 18 à 29 ans, 55 affirment que cela ne changerait rien au montant de leurs dons.

Certes, près de la moitié des donateurs potentiellement concernés ne changeraient pas leur attitude : verre à moitié plein... Mais 39% pourraient éventuellement changer le montant de leurs dons, avec un pic de 49% entre 50 et 59 ans, et 14% modifieraient forcément leur façon de donner, avec un maximum très significatif au-dessus de 70 ans (20%).

2 - SELON LE MONTANT ANNUEL DES DONNS

Dans l'hypothèse où les dons ne seraient plus exclus du plafonnement :

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Vous pourriez être concerné et cela ne changerait rien au montant de vos dons	61%	55%	52%	38%	29%	47%
Vous pourriez être concerné et cela pourrait éventuellement changer le montant de vos dons	27%	34%	39%	44%	47%	39%
Vous pourriez être concerné et cela changerait forcément le montant de vos dons	13%	12%	9%	18%	24%	14%
Total des répondants potentiellement concernés	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : sur 100 donateurs susceptibles d'être concernés par le plafonnement des niches intégrant les réductions liées aux dons, donnant moins de 75 euros par an, 61 affirment que cela ne changerait rien au montant de leurs dons.

Nous sommes ici au cœur du sujet : les plus gros donateurs se montrent très sensibles à cette question. Ainsi, ils ne sont que 38% parmi ceux qui donnent entre 500 et 1000 euros par an, et 29% au-dessus de 1000 euros, à indiquer qu'ils ne changeraient rien à leur façon de donner. Et surtout, il se trouve 18% des donateurs, entre 500 et 1000 euros, et 24% de ceux qui donnent aujourd'hui plus de 1000 euros par an, à indiquer qu'ils changeraient forcément leur attitude de solidarité.

3 - SELON L' AISANCE FINANCIERE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Dans l'hypothèse où les dons ne seraient plus exclus du plafonnement :

	Moyens très convenables	Moyens convenables
Vous pourriez être concerné et cela ne changerait rien au montant de vos dons	56%	45%
Vous pourriez être concerné et cela pourrait éventuellement changer le montant de vos dons	39%	37%
Vous pourriez être concerné et cela changerait forcément le montant de vos dons	5%	18%
Total des répondants potentiellement concernés	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : sur 100 donateurs susceptibles d'être concernés par le plafonnement des niches intégrant les réductions liées aux dons, aux moyens très convenables, 56 affirment que cela ne changerait rien au montant de leurs dons.

A la lecture de ce tableau, on constate une grande différence dans la répartition des réponses : ainsi, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, il n'y a aucune correspondance entre les plus grands donateurs (plus de 1000 euros) et les donateurs qui indiquent disposer de moyens financiers très convenables. Les premiers sont manifestement très déterminés à réduire peut-être (47%), voire sûrement (24%), le montant de leurs dons, le cas échéant. Les seconds sont beaucoup plus nuancés, puisque 39% d'entre eux pourraient éventuellement réviser le montant de leurs dons, et seulement 5% le feraient à coup sûr.

Manifestement, ceux qui se sentent les plus aisés ne sont pas mécaniquement ceux qui donnent systématiquement le plus, comme nous l'avons constaté en croisant les deux critères, et ils se sentent assez à l'abri de difficultés pour pouvoir, le cas échéant, se passer de certaines réductions d'impôts.

On observera toutefois, en tenant compte des indications les plus significatives pour les associations qui collectent, que c'est bien le critère des montants annuels qui prime, et de ce point de vue, la menace est tout à fait réelle.

1 – AU BILAN, UN CONTEXTE FAVORABLE AU CHANGEMENT

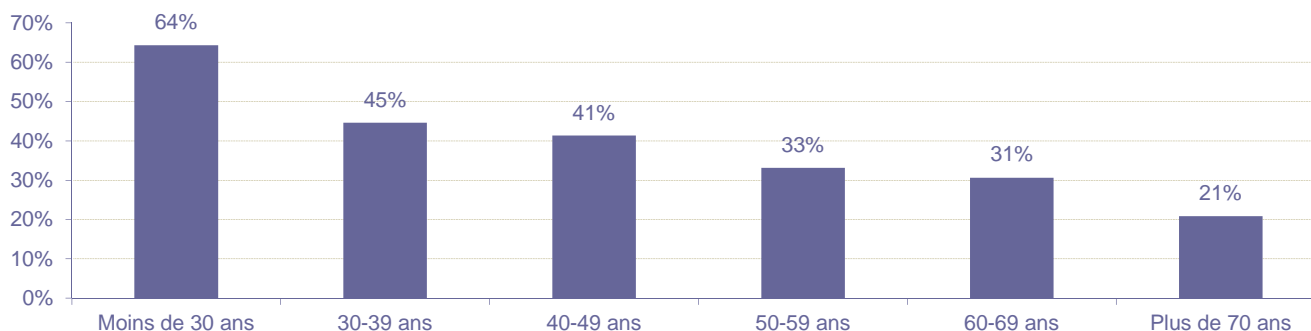
Les résultats de l'enquête confirment qu'il existe un potentiel à exploiter et qu'une relance du dispositif fiscal, accompagné d'un message clair et unique pourrait être efficace : la plupart des donateurs déclarent leurs dons, ils sont conscient de l'effort qu'ils peuvent faire, pour donner plus, sur incitation fiscale de l'Etat, ce qui permettrait de mieux aider les associations de plus en plus sollicitées en ce moment.

C'est une bonne base et les conditions sont réunies pour que les donateurs soient plus réceptifs et actifs, dans un dispositif fiscal simplifié. D'où l'importance de revenir sur quelques résultats que nous évoquions en 2011, concernant ce sujet et cette notion de communication.

Dans une proportion générale de 42% (environ 50% pour ceux qui donnent plus de 150 euros par an), les donateurs sont sensibles aux messages que diffusent les associations, concernant les dispositions fiscales et ils disent que cela influence leurs dons : les associations ont donc raison de communiquer dans cette direction.

Dans une proportion de 56%, les donateurs souhaitent qu'il n'y ait qu'un seul taux et seulement 20% indiquent leur préférence pour le système actuel. L'Etat est interpellé par une proportion non négligeable de donateurs (33% en moyenne) qui souhaitent qu'il communique aussi sur ce dispositif. Cette proportion varie très fortement selon l'âge et on ne peut rester indifférent à la demande des donateurs de moins de 30 ans.

Proportion de donateurs souhaitant une communication de l'Etat sur le dispositif fiscal



Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2011 – Recherches & Solidarités. Lecture : 64% des donateurs réguliers de moins de 30 ans qui s'expriment sur la question, souhaitent que l'Etat communique sur le dispositif fiscal lié au don.

Il est donc temps d'engager une réflexion sur la simplification du dispositif, pour aller vers un seul taux que souhaitent 56% des donateurs imposables, moins de 20% souhaitant le statu quo. Et en même temps de demander à l'Etat de communiquer activement sur le sujet, car c'est le souhait de nombreux donateurs, dont près de deux tiers des plus jeunes, qui se montrent attachés aux notions de solidarité.

C'est du reste l'intérêt évident des pouvoirs publics, car les efforts des donateurs pour aider les associations dans leurs actions, sont autant de moyens régaliens qu'ils n'auront pas besoin de mobiliser. Moyens qu'ils pourront utilement consacrer à d'autres actions pour lesquelles ils sont les seuls à pouvoir agir.

Quand les associations ont à faire face à des besoins qui deviennent très importants, en raison de la crise économique, quand elles sont touchées aussi par la réduction des aides publiques dont elles bénéficient, et donc quand elles connaissent de graves difficultés pour mettre en œuvre leurs stratégies d'actions et de développement, cette simplification devient vitale.

J – POUR LES ASSOCIATIONS, UNE STRATEGIE TRES DIFFICILE A METTRE EN ŒUVRE

Il nous semble important – et juste – d'insister ici sur les très lourds handicaps que doivent surmonter les associations pour construire de véritables stratégies de développement : chacun sait qu'une entreprise se doit d'investir pour avancer, quitte à prendre quelques risques. Et cette possibilité est généralement interdite aux associations pour trois raisons, notamment.

1 - Une association commence généralement par dégager les grandes lignes de sa stratégie d'action, soit en matière de développement, soit pour être en mesure de répondre au mieux aux urgences liées à des catastrophes naturelles, ou des catastrophes liées à des conflits. Cela passe par des moyens à réunir, d'une part en termes administratifs et logistiques incompressibles, d'autre part en termes d'actions directes sur le terrain. Pour faire face à ces besoins, l'association n'a pas droit à l'erreur et va en général vers les sources les plus sûres : les donateurs à relancer, plutôt qu'à prospecter, les personnes âgées que l'on sait généralement convaincre, plutôt que les plus jeunes dont on connaît encore assez peu les ressorts de générosité et dont les moyens sont généralement plus modestes.

C'est, du reste, la raison principale d'un encombrement dans les boîtes aux lettres de certains, et l'assèchement de cette ressource, toutes les associations puisant dans un même vivier non extensible.

2 – Une association est en permanence sous la surveillance, certes généralement bienveillante, des donateurs. Et leur préoccupation va presque autant vers ses ratios financiers que vers ses résultats sur le terrain. Et que dirait-on d'une association affichant un lourd déficit en fin d'année, même si elle tente de l'expliquer par un investissement sur l'avenir ?

L'autre solution consiste à faire quelques réserves pour investissements et chacun sait que c'est une forme de sagesse en matière de gestion prévisionnelle. On s'expose alors à la jalousie agressive de quelques-uns, étalée dans la presse il y a deux ans, à propos d'une association qui fort heureusement pratiquait cette démarche, d'une manière aussi sage que logique, dans la mesure où elle se doit de protéger ses programmes pluriannuels de recherche.

3 – Depuis l'année 1991, la Cour des Comptes effectue des contrôles auprès des organismes qui collectent auprès du public. C'est effectivement une bonne pratique, qui a permis de redresser quelques dérives isolées mais médiatiquement attirantes... Et cette démarche consiste également à formuler en direction des associations des remarques qui sont avant tout à prendre pour des conseils.

Mais la Cour des Comptes a ses propres pesanteurs : lenteurs des procédures, approches par trop théoriques parfois, de la part de certains magistrats n'ayant qu'une connaissance lointaine des réalités du terrain... Ainsi, elle n'a pas hésité à critiquer la lenteur des dépenses liées aux collectes effectuées après le Tsunami, alors qu'elle a elle-même mis plus d'une année à effectuer son propre contrôle... Ainsi, elle pourra critiquer un ratio médiocre de frais de collectes sur des produits de collecte, sans vérifier s'il s'explique par la recherche de nouveaux donateurs, parfois difficiles et coûteux à trouver et à convaincre. Et lorsque l'avenir d'une association dépend du renouvellement d'une base vieillissante de donateurs, cette critique n'est pas totalement fondée.

Ainsi, elle pourra critiquer une forte proportion de réserves, rassemblée par une association qui souhaite avant tout se protéger de certains aléas de collecte, ou se doter d'une capacité d'investissement, ou encore se préparer à faire face à une catastrophe particulièrement imprévisible ou d'une ampleur inégalée.

On ne négligera pas l'obligation de responsabilité des dirigeants des grandes associations, consistant aussi à assurer leur avenir, au regard de la situation des personnels salariés qui les animent. Et sur ce sujet, il est parfois choquant de lire, ici où là, la critique de salaires des plus hauts cadres des associations : comme si face au professionnalisme de plus en plus pointu, nécessaire dans ces véritables entreprises, une rémunération comparable à celle du secteur privé lucratif était honteuse !

Il y a, du reste, un paradoxe assez frappant, lorsque l'on voit que les observateurs des associations, donateurs compris, demandent de plus en plus d'efficacité, mais rechignent à accepter la contrepartie nécessaire en matière de salaires. De même lorsqu'ils souhaitent être de plus en plus informés, mais contestent parfois certaines dépenses de communication.

CHAPITRE 3 – LES DONS DECLARES A BERCY EN 2011

Depuis de très nombreuses années, nous devons nous contenter de présenter le bilan de la collecte de l'année N-1, et faute de mieux, de présenter le bilan des déclarations fiscales des dons de l'année N-2. Ce décalage ne facilitait pas la lecture de l'histoire récente de la générosité.

Grâce aux bonnes relations établies depuis maintenant 17 ans avec l'administration de Bercy, nous avons pu étudier en coopération la façon de contourner ce décalage. Nous voici donc en mesure de présenter, pour la première fois simultanément, le bilan des dons déclarés par les Français, au titre de l'année 2011, dans ce présent chapitre, et le bilan de la collecte de cette même année 2011, constitué auprès d'un panel de 121 associations, dans le chapitre suivant.

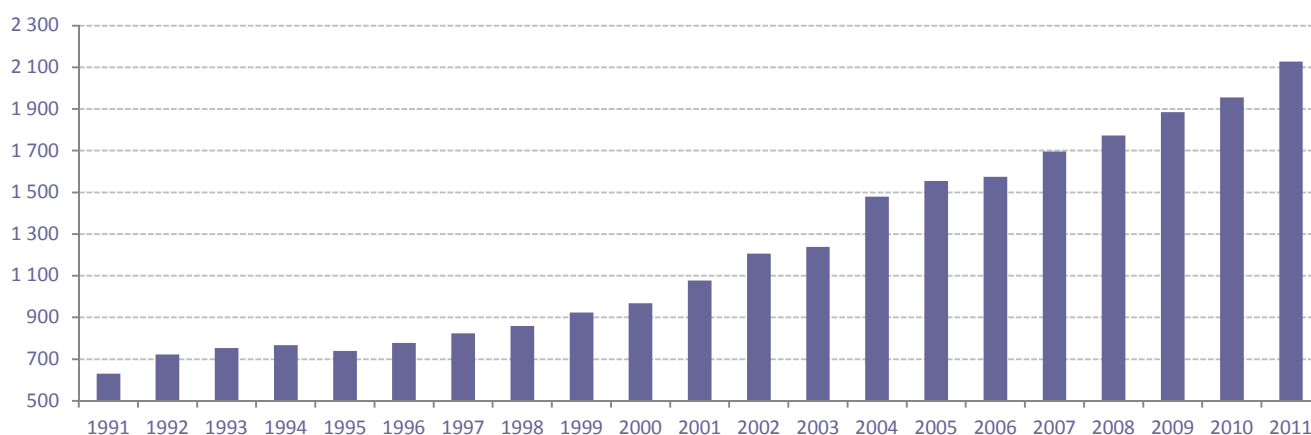
Méthodologie : Les résultats des informations relatives aux déclarations de revenus remontent tout au long de l'année, depuis les directions départementales jusqu'à l'échelon central. Les progrès de l'automatisation ont accéléré cette remontée, et nous avons étudié le moment à partir duquel les informations réunies à Paris peuvent être considérées comme représentatives des résultats d'une année donnée. Ce moment nous a paru propice, lorsque 98,5% des montants des dons, et 99% des déclarations émanant des foyers fiscaux étaient réunis.

Par ailleurs, pour nous assurer que la comparaison d'une année sur l'autre était parfaitement rigoureuse, nous avons confronté les résultats de l'année 2011, aux résultats de l'année 2010, réunis strictement dans les mêmes conditions et à la même période de l'année.

A – DES MONTANTS EN FORTE HAUSSE EN 2011

Le graphique suivant permet de montrer l'évolution annuelle des montants déclarés au fil des années.

Evolution des montants déclarés (en millions d'euros)



Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

Mise à part l'année 1995, exceptionnelle en raison des grèves intervenues en fin d'année, la croissance a été constante, même si elle n'a pas été régulière. L'année 2004 a été marquée par un fort bond en avant, liée aux collectes en faveur des sinistrés de l'Asie, et les années 2005 et 2006 ont présentées de faibles évolutions, dans la mesure où cette mobilisation liée au Tsunami n'a pas été suivie d'une fidélisation significative.

L'année 2007 présenta une nouvelle progression (7,7%), suivie, au cours de la période récente, d'une série d'évolutions qui s'expliquent partiellement par les effets de la crise économique. Ainsi en 2008, avec une évolution limitée à 4,5%.

En 2009, nous avons enregistré une hausse forte de 6,4%, suivie d'une sorte de pause en 2010 (3,5%). Ceci nous a d'abord étonnés, dans la mesure où nous aurions dû, au contraire, observer une forte hausse en 2010, liée à la collecte très importante qui a été effectuée en faveur des sinistrés d'Haïti. Nous en sommes réduits aux hypothèses : nous pouvons imaginer que le drame de Port-au-Prince étant intervenu au mois de janvier 2010, les

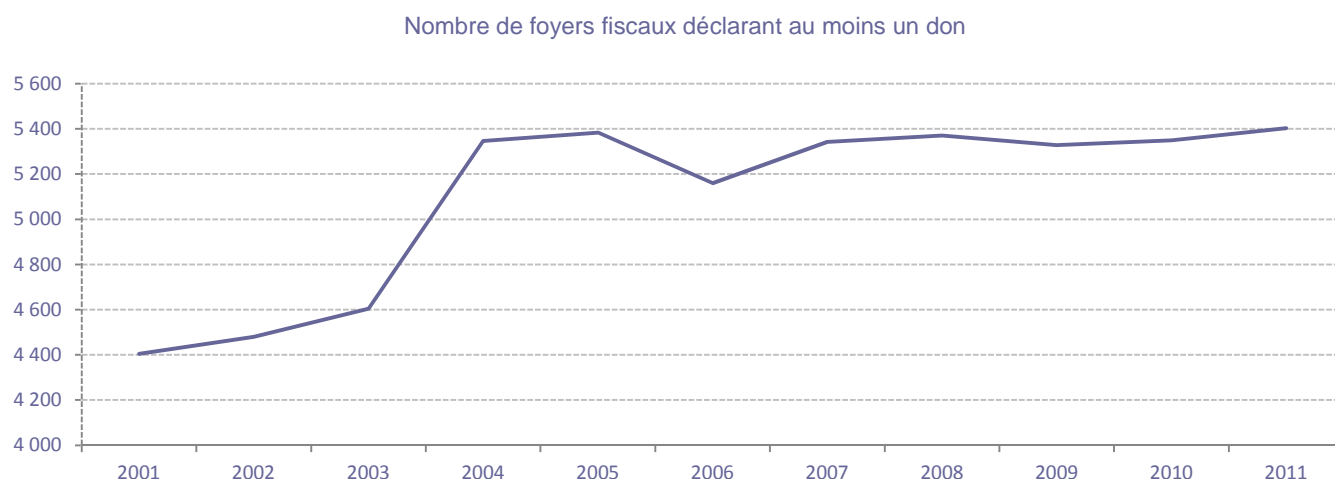
reçus fiscaux ont été envoyés par les associations au cours du printemps, et joints en mai ou juin 2010, en toute bonne foi avec les déclarations de revenus et de dons de l'année 2009.

L'année suivante, est-ce pour compenser le creux de l'année 2010 ? Est-ce parce que l'économie a connu un léger sursaut en 2011 (augmentation de l'emploi après deux années consécutives de baisse) ? Toujours est-il que cette dernière année a été marquée par une hausse exceptionnelle de 8,8% en euros courants. Le montant total des dons déclarés a dépassé pour la première fois le seuil des deux milliards d'euros (2,127 milliards). On fera une distinction intéressante selon que les montants relèvent du dispositif général (66%), en augmentation de 9,5% ou du dispositif dérogatoire (5,4%), présentés dans le chapitre réservé aux questions fiscales.

B – UNE STAGNATION TRES PREOCCUPANTE DU NOMBRE DE DONATEURS

Méthodologie : Depuis quelques années, il est possible de présenter le nombre des foyers fiscaux déclarant un don, en ne comptant qu'une seule fois ceux qui émarginent aux deux dispositifs. Cette présentation inclut les foyers fiscaux imposables, ainsi que les foyers fiscaux non imposables. En effet, un foyer fiscal peut devenir non imposable grâce aux réductions d'impôts dont il bénéficie, et ses dons sont alors pris en compte. Mais il peut aussi déclarer des dons sans que ceux-là soient pris en compte : il présente ses reçus fiscaux, soit dans le doute et en se donnant toutes les chances qu'ils soient éventuellement pris en compte, soit il suit très sagement les recommandations figurant généralement sur les reçus fiscaux, « *document à joindre à votre déclaration de revenus* », en sachant qu'ils ne seront pas enregistrés car il n'est pas assujéti à l'impôt.

Le graphique suivant présente le nombre des foyers fiscaux déclarant au moins un don, au cours de la période récente.



Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

Ces données portent sur près de 5,4 millions de foyers fiscaux, représentatifs des donateurs français. La courbe présentée constitue donc une alerte pour l'ensemble des associations qui collectent, pour les actions qu'elles mènent, mais aussi pour les pouvoirs publics, parfaitement incapables de prendre le relais de ces associations si elles connaissent des difficultés.

En effet, le bond en avant constaté en 2004 et 2005 est lié au drame du Tsunami, et à l'importante collecte réalisée alors, un Français sur dix donnant pour la première fois à cette occasion. Les associations ne sont pas parvenues à fidéliser ces donateurs exceptionnels, ce qui a provoqué un repli de l'ordre de 4% en 2006. Ensuite, l'année 2007 a été la dernière à présenter une évolution significativement positive du nombre de foyers fiscaux déclarant un don, notamment grâce aux efforts réalisés par les associations, mobilisées par le syndicat France Générosités, pour sensibiliser les Français à l'opportunité fiscale.

Depuis 2007, les quatre années récentes ont vu le nombre des déclarants stagner, de telle sorte que la variation entre 2007 et 2011 est exactement de 1,1%. Cette évolution est trois fois moindre que l'évolution du nombre de l'ensemble des contribuables, au cours de la même période.

Pour la seule année 2011, le nombre des contribuables imposables a augmenté nettement, après trois années de stagnation due à la crise, de l'ordre de 4%. Et pendant le même temps, le nombre de donateurs imposables a également augmenté de 4%.

Ainsi, le groupe des foyers fiscaux déclarant un don s'est sensiblement transformé, entre 2010 et 2011 : il n'a augmenté que de 1% au bilan, mais en son sein, le pourcentage des donateurs imposables, à plus forte contribution potentielle a fortement bondi. C'est ce qui explique, avec un don moyen déclaré plus élevé, une augmentation forte des montants déclarés (8,8%) en dépit d'une augmentation globalement très limitée du nombre de donateurs (1%).

Pour aller plus loin, et c'est ce qui nous semble le plus significatif et préoccupant, la proportion des donateurs imposables déclarant un don est désespérément stagnante, en dépit des difficultés qui sont de plus en plus visibles au sein de la population, mais aussi dans des pays en développement. Au cours de l'année 2009, elle était de 21,45% ; en 2010, elle a légèrement faibli à 21,35%, et en 2011, elle est revenue sensiblement à son niveau de 2009, soit 21,49%.

Certes, certains peuvent penser que des donateurs se sont dirigés vers le dispositif lié à l'impôt sur la fortune (ISF), mais cela nous semble infinitésimal, si on considère le nombre d'assujettis au regard de la masse des 4,4 millions de foyers fiscaux imposables déclarant un don en 2011.

C – REPARTITION DES DONNS ET DES DONATEURS SELON LES TRANCHES DE REVENUS

Avec un recul de six années, suffisant pour observer les évolutions, nous pouvons constater que la crise a mécaniquement provoqué une mutation des donateurs : la proportion de ceux qui donnent moins a baissé, au profit de la proportion de ceux qui donnent le plus.

Répartition des donateurs selon les tranches de revenus imposables

Tranche de revenu net imposable	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 15 000 €	4,0%	3,0%	4,0%	3,6%	3,3%	3,1%
15 001 à 19 000 €	8,0%	8,0%	9,0%	8,8%	8,4%	8,3%
19 001 à 23 000 €	9,0%	9,0%	9,0%	8,5%	8,2%	8,0%
23 001 à 31 000 €	21,0%	21,0%	21,0%	20,5%	20,2%	19,8%
31001 à 39 000 €	17,0%	16,0%	16,0%	16,0%	15,9%	15,8%
39 001 à 78 000 €	32,0%	33,0%	32,0%	33,1%	33,8%	34,4%
Plus de 78 000 €	9,0%	10,0%	9,0%	9,7%	10,2%	10,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

C'est le seuil de 39.000 euros qui s'avère déterminant pour ce qui est des mutations : la proportion de ceux qui se situent au-dessus est passée de 41% des donateurs, en 2006, à plus de 45% en 2011. Le tableau suivant présente les mêmes résultats, concernant cette fois les montants des dons.

Répartition des dons déclarés selon les tranches de revenus imposables

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 15 000 €	3,0%	2,0%	2,0%	1,4%	1,3%	1,2%
15 001 à 19 000 €	4,0%	4,0%	5,0%	4,6%	4,2%	4,3%
19 001 à 23 000 €	5,0%	5,0%	5,0%	5,2%	4,9%	4,8%
23 001 à 31 000 €	14,0%	13,0%	14,0%	14,2%	13,7%	13,4%
31001 à 39 000 €	13,0%	13,0%	13,0%	13,1%	12,8%	12,6%
39 001 à 78 000 €	35,0%	36,0%	37,0%	37,1%	37,2%	37,3%
Plus de 78 000 €	26,0%	27,0%	24,0%	24,5%	26,0%	26,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

La part des montants des contribuables les plus modestes (moins de 15.000 euros), est passée de 3% en 2006 à seulement 1,2% en 2011. Celle des contribuables dont le revenu net se situe entre 15.000 et 39.000 euros a légèrement baissé, passant de 36% à 35%. Et celle des donateurs dépassant ce seuil de 39.000 euros est passée de 61%, en 2006, à 63,7% en 2011.

Toujours en prenant en compte ce seuil de 39.000 euros, on constate qu'au-delà, les 45% de donateurs déclarants concernés représentent près de 70% des montants déclarés.

D – LA REPARTITION EN FONCTION DES AGES

Il ne peut y avoir de bouleversement au fil des années, mais le tableau de répartition des donateurs déclarants montre quelques évolutions significatives en six années.

Répartition des donateurs par tranche d'âges

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 29 ans	3,4%	3,6%	3,5%	3,6%	4,0%	4,0%
30 – 39 ans	9,6%	9,7%	9,5%	9,6%	10,5%	10,5%
40 – 49 ans	15,7%	15,5%	15,2%	15,1%	15,6%	15,5%
50 – 59 ans	19,7%	19,2%	18,9%	18,6%	18,7%	18,5%
60 – 69 ans	18,9%	19,3%	19,9%	20,2%	20,5%	20,9%
Plus de 70 ans	32,8%	32,7%	33,1%	32,9%	30,9%	30,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

Les moins de 40 ans représentaient 13% des donateurs déclarants, en 2006, et leur proportion se situe à 15% en 2011. La différence se retrouve, dans l'autre sens, chez les plus de 70 ans. Ceci est d'autant plus à noter, si l'on tient compte de la forte augmentation de la proportion des seniors, au sein de la population...

E – L'APPROCHE REGIONALE

Ce premier tableau, désormais classique, présente la proportion des donateurs déclarants, parmi les seuls contribuables imposables de chaque région, pour éviter un biais de comparaison trop fortement lié au développement économique.

Proportion de donateurs parmi les contribuables imposables, par région (en %)

Région	Pourcentage de donateurs	Rang	Région	Pourcentage de donateurs	Rang
Alsace	30,2%	1	Languedoc-Roussillon	20,5%	12
Franche-Comté	24,6%	2	Basse-Normandie	20,1%	13
Midi-Pyrénées	23,0%	3	Bourgogne	20,0%	14
Bretagne	23,0%	4	Poitou-Charentes	19,8%	15
Rhône-Alpes	22,9%	5	Champagne-Ardenne	19,6%	16
Ile de France	22,9%	6	Centre	19,3%	17
Lorraine	22,3%	7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,2%	18
Auvergne	22,3%	8	Nord-Pas-de-Calais	19,2%	19
Limousin	22,0%	9	Haute-Normandie	19,1%	20
Aquitaine	21,6%	10	Picardie	17,1%	21
Pays de la Loire	21,1%	11	Corse	15,5%	22

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S. Moyenne nationale : 21,5%.

Ce classement, très stable au fil des années, est tout de même un certain reflet de l'activité économique de chaque région : c'est ainsi que 14 régions sur 22 présentent un classement 2011 de leurs dons, comparable à celui qu'elles enregistrent pour leur taux de chômage, en 2011. Deux exceptions à noter : les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon présentent un classement nettement plus favorable en matière de dons (respectivement 3^{ème} et 12^{ème}) qu'en matière de chômage, (respectivement 14^{ème} et 22^{ème}). Inversement, la région des Pays de la Loire affiche un bon classement en matière de chômage (2^{ème}) et un classement moyen en termes de dons (11^{ème}).

En ce qui concerne les évolutions 2010 – 2011, c'est la région des Pays de la Loire qui a enregistré la plus forte progression des dons déclarés par les contribuables imposables (10,8%), et comme on va le voir dans le tableau ci-dessous, cela peut être rapproché d'une forte progression de l'emploi privé entre 2010 et 2011 (+ 1,8%) qui la classe au 3^{ème} rang des régions. Cet indicateur mérite d'être retenu pour apprécier l'évolution de la situation économique des ménages dans une région.

D'une manière générale, les dons enregistrés par les services fiscaux ont progressé de 8,8% en montants, entre 2010 et 2011, pendant que l'ensemble de l'emploi privé progressait de 1,2%, après une année 2010 très difficile. Le tableau suivant présente le rang de chaque région, d'une part pour la progression du montant des dons déclarés par les contribuables imposables, d'autre part, pour la progression de l'ensemble de l'emploi privé.

Classements des régions selon l'évolution du montant des dons et selon l'évolution de l'emploi privé en 2011

Région	Rang pour l'évolution des dons	Rang pour l'évolution de l'emploi	Région	Rang pour l'évolution des dons	Rang pour l'évolution de l'emploi
Alsace	5	9	Ile de France	13	11
Aquitaine	7	8	Languedoc-Roussillon	15	13
Auvergne	8	16	Limousin	11	20
Basse-Normandie	10	17	Lorraine	9	19
Bourgogne	21	22	Midi-Pyrénées	3	5
Bretagne	14	4	Nord-Pas-de-Calais	12	10
Centre	4	15	Pays de la Loire	1	3
Champagne-Ardenne	17	14	Picardie	2	18
Corse	22	1	Poitou-Charentes	20	7
Franche-Comté	18	6	Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	12
Haute-Normandie	19	21	Rhône-Alpes	6	2

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

Pour une douzaine de régions, on note une corrélation entre l'augmentation des montants des dons déclarés et celle de l'emploi. Il y a quelques contrexemples : la Corse et Poitou-Charentes dont les montants des dons n'ont pas évolué fortement, alors que l'emploi a progressé plus nettement qu'ailleurs ; inversement, la Picardie dont les dons ont fortement progressé (2^{ème} progression régionale), alors que l'emploi est resté assez stable (+ 0,7%).

F – L'APPROCHE DEPARTEMENTALE

1 – LA DENSITE DES DONATEURS DANS LES DEPARTEMENTS

Tout comme pour les régions, voici le bilan 2011, sans grands changements par rapport aux années passées, de la proportion des donateurs déclarant au moins un don, parmi les seuls contribuables imposables de chaque département, pour éviter un biais de comparaison trop fortement lié au développement économique.

Proportion de donateurs parmi les contribuables imposables, par département (en %)

Département	Valeur	Rang	Département	Valeur	Rang	Département	Valeur	Rang
HAUT RHIN	30,3%	1	LANDES	22,3%	33	CALVADOS	19,9%	65
BAS RHIN	30,2%	2	CORREZE	22,1%	34	VENDEE	19,9%	66
PARIS	28,5%	3	DROME	22,1%	35	CHARENTE MARITIME	19,9%	67
DOUBS	26,9%	4	VAL DE MARNE	21,8%	36	MAYENNE	19,8%	68
HAUTS DE SEINE	26,7%	5	ARIEGE	21,8%	37	BOUCHES DU RHONE	19,8%	69
YVELINES	25,6%	6	CANTAL	21,7%	38	ALLIER	19,7%	70
PYRENEES ATLANTIQUES	25,4%	7	COTE D'OR	21,5%	39	ORNE	19,7%	71
LOZERE	24,5%	8	ESSONNE	21,5%	40	LOT ET GARONNE	19,5%	72
RHONE	24,2%	9	VOSGES	21,3%	41	SAONE ET LOIRE	19,5%	73
TARN	24,2%	10	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	21,0%	42	VAL D'OISE	19,3%	74
JURA	24,1%	11	AUDE	20,9%	43	CREUSE	19,1%	75
COTES D'ARMOR	24,1%	12	DORDOGNE	20,9%	44	CHER	19,0%	76
LOT	24,0%	13	MAINE ET LOIRE	20,8%	45	VAR	18,8%	77
ARDECHE	23,8%	14	TARN ET GARONNE	20,8%	46	ALPES MARITIMES	18,4%	78
SAVOIE	23,6%	15	HAUTE SAONE	20,7%	47	ARDENNES	18,3%	79
AVEYRON	23,5%	16	LOIRET	20,7%	48	LOIR ET CHER	18,3%	80
ISERE	23,5%	17	HERAULT	20,7%	49	CHARENTE	18,3%	81
HAUTES-ALPES	23,5%	18	MANCHE	20,7%	50	YONNE	18,2%	82
FINISTERE	23,4%	19	MEUSE	20,6%	51	AUBE	18,2%	83
GERS	23,4%	20	MARNE	20,6%	52	VAUCLUSE	18,1%	84
HAUTE LOIRE	23,4%	21	VIENNE	20,5%	53	INDRE	18,0%	85
LOIRE ATLANTIQUE	23,4%	22	AIN	20,5%	54	SOMME	17,9%	86
PUY DE DOME	23,3%	23	NIEVRE	20,4%	55	SARTHE	17,7%	87
MEURTHE ET MOSELLE	23,1%	24	GIRONDE	20,4%	56	PAS DE CALAIS	17,6%	88
LOIRE	23,1%	25	HAUTE MARNE	20,3%	57	SEINE ET MARNE	17,4%	89
HAUTE GARONNE	23,0%	26	HAUTE SAVOIE	20,3%	58	AISNE	17,3%	90
HAUTES PYRENEES	22,9%	27	INDRE ET LOIRE	20,2%	59	EURE ET LOIR	17,3%	91
TERRITOIRE DE BELFORT	22,8%	28	SEINE MARITIME	20,1%	60	EURE	17,0%	92
HAUTE VIENNE	22,7%	29	DEUX SEVRES	20,1%	61	SEINE-SAINT-DENIS	17,0%	93
MORBIHAN	22,4%	30	PYRENEES ORIENTALES	20,1%	62	OISE	16,5%	94
MOSELLE	22,4%	31	GARD	20,0%	63	CORSE-DU-SUD	15,5%	95
ILLE ET VILAINE	22,3%	32	NORD	20,0%	64	HAUTE CORSE	15,4%	96

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S. Moyenne nationale : 21,5%.

Les deux départements alsaciens sont favorisés par un dispositif fiscal plus large, lié au droit local. Outre Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Rhône, départements fortement urbanisés, le Doubs, les Pyrénées-Atlantiques, la Lozère, le Tarn et les Côtes d'Armor se glissent dans les 12 premiers.

2 – QUELLE EVOLUTION DES MONTANTS DES DONS ENTRE 2010 ET 2011 ?

Dès lors qu'une très forte augmentation des dons déclarés a été constatée entre les années 2010 et 2011 (8,8%), il était intéressant de repérer les départements qui se sont distingués, en présentant une augmentation plus forte, supérieure à 10%, et ceux qui ont été le moins concernés par cette augmentation. Le tableau suivant présente ainsi une vingtaine de départements du premier type, et huit départements particulièrement en décalage.

Départements dans lesquels l'évolution 2010-2011 a été la plus forte – Moyenne nationale : 8,8%			
	Evolution des montants des dons déclarés		Evolution des montants des dons déclarés
SARTHE	19,5%	LANDES	10,8%
CREUSE	16,2%	MEUSE	10,7%
SAVOIE	14,0%	HAUTES PYRENEES	10,7%
VENDEE	13,4%	SEINE-SAINT-DENIS	10,5%
DROME	12,8%	OISE	10,4%
LOT-ET-GARONNE	12,5%	INDRE ET LOIRE	10,4%
CHARENTE	11,5%	HAUT RHIN	10,3%
VAUCLUSE	11,5%	VAR	10,2%
PARIS	11,0%	EURE ET LOIR	10,2%
TARN ET GARONNE	10,9%	PYRENEES ORIENTALES	10,2%
Départements dans lesquels l'évolution 2010-2011 a été la plus faible - Moyenne nationale : 8,8%			
HAUTE CORSE	4,2%	CANTAL	2,5%
COTE D'OR	4,0%	NIEVRE	2,0%
ALPES MARITIMES	3,9%	HAUTS DE SEINE	-0,7%
HAUTE MARNE	3,7%	DEUX SEVRES	-6,3%

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S.

Au-delà de ce tableau, nous avons recherché des liens entre les variations des montants déclarés et celle de l'emploi privé : d'une manière générale, un peu plus d'une cinquantaine de départements présentent une intensité d'évolution allant dans le même sens : une plus ou moins forte augmentation des montants déclarés allant de pair avec une plus ou moins forte augmentation du nombre d'emplois salariés dans un département donné.

En revanche, pour une douzaine de départements, l'évolution forte du montant des dons déclarés ne correspond pas à une augmentation significative de l'emploi. Dans le tableau ci-dessus, c'est le cas de la Creuse, de Paris et des Hautes Pyrénées.

Inversement, une dizaine de départements affichent une évolution particulièrement significative de leur emploi privé, et ne présentent pas pour autant une augmentation significative du montant des dons déclarés en 2011. Dans le tableau ci-dessus, c'est le cas des Deux-Sèvres, de la Haute-Corse et des Hauts-de-Seine. Les cinq autres départements dont le montant a le moins évolué, dans le tableau ci-dessus, ont enregistré une très faible amélioration de leur emploi, et même un recul, dans la Nièvre et la Côte d'Or.

Outre celles qui ont déjà été présentées ici, ainsi que dans les éditions précédentes, de nombreuses analyses départementales complémentaires peuvent être réalisées à partir des résultats complets obtenus auprès des services de l'administration fiscale. Elles peuvent être réalisées à partir de coopérations à construire avec des partenaires intéressés.

CHAPITRE 4 – BILAN DE LA COLLECTE EN 2011

A – ÉVOLUTION DE LA COLLECTE NATIONALE

Au cours des années exceptionnelles comme 2010, vue l'ampleur de la collecte qui a été réalisée en faveur des sinistrés d'Haïti, ne donner qu'un seul chiffre d'évolution n'est pas une bonne traduction de la réalité. Nous avons, dans la précédente édition, indiqué que la collecte générale avait connu une augmentation de l'ordre de 4% et que les associations ayant collecté pour Haïti avaient en moyenne augmenté leurs recettes de plus de 20%.

Pour indiquer une résultante, faisant masse de toutes les associations qui collectent, nous avons pondéré le résultat concernant les associations que nous appellerons « Haïti », considérant qu'il pèse environ 20% du total, et nous parvenons à une estimation de l'ordre de 8% pour l'ensemble de la collecte.

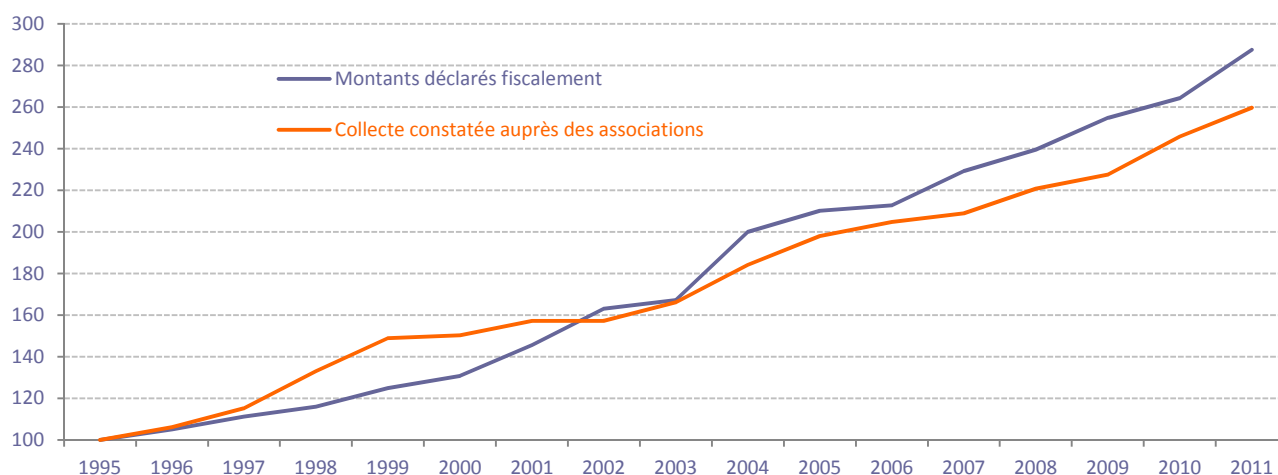
En 2011, nous avons tenu le même raisonnement, et repris les mêmes associations ayant collecté pour Haïti : ensemble, elles sont parvenues à conserver sensiblement le même niveau de collecte (+ 0,1%). Ce qui est une très belle performance si l'on se souvient du retrait important que la collecte avait connue, l'année suivant le drame du Tsunami.

De leur côté, les associations n'ayant pas collecté pour Haïti en 2010, sans doute un peu concurrencée cette année-là, ont très nettement rebondi en 2011, avec une augmentation de collecte de 7% environ. L'application de la même pondération entre les deux groupes d'associations nous conduit à un résultat situé entre 5 et 6% pour l'année 2011.

B – RAPPROCHEMENT ENTRE COLLECTE ET DECLARATIONS FISCALES

Un graphique, en base 100, construit à partir de l'année 1995, permet de voir la corrélation entre les deux courbes, représentant respectivement l'évolution de la collecte, constatée auprès des associations, et celle des déclarations fiscales.

Evolution de la collecte et évolution des montants déclarés fiscalement depuis 1995



Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S

Ces deux courbes reflètent l'histoire de ces dernières années : jusqu'en 1999, les déclarations de dons progressent un peu moins vite, et rattrapent leur retard en 2002.

L'année 2003, marquée par une forte augmentation de la réduction d'impôt, entraîne à partir de 2004 une accélération des déclarations, encouragées de surcroît par les messages des associations. Ce décalage traduit une plus grande prise en compte de l'encouragement fiscal, non pas pour donner plus, puisqu'on l'a clairement constaté plus haut, mais pour payer moins d'impôts.

Il nous a semblé utile d'éclairer un peu les dernières années, notamment pour tenter de comprendre les évolutions respectives des deux courbes. Un tableau récapitulatif permet de tenter d'expliquer ce qui s'est passé.

Evolution des montants estimés de la collecte et évolution des dons déclarés

	Valeur estimée de la collecte (en millions d'euros)	Evolution	Montants constatés des déclarations (en millions d'euros)	Evolution
2003	2 410	Base	1 238	Base
2004	2 670	10,8%	1 479	19,5%
2005	2 870	7,5%	1 555	5,1%
2006	2 970	3,5%	1 575	1,3%
2007	3 030	2,0%	1 696	7,7%
2008	3 200	5,6%	1 772	4,5%
2009	3 300	3,1%	1 885	6,4%
2010	3 565	8,0%	1 955	3,7%
2011	3 765	5,6%	2 127	8,8%

Source : Direction générale des finances publiques – Traitement R&S

Au cours de l'année 2004, on constate le cumul des effets d'une disposition fiscale plus favorable et de la collecte en faveur des sinistrés du Tsunami (26 décembre 2004). Les effets se prolongent au cours de l'année 2005, dans la mesure où les dons ont été enregistrés par les associations sur les deux années.

Nous avons été étonnés de constater, concernant le tremblement de terre d'Haïti, survenu le 12 janvier 2010, qu'il ne se traduise pas de la même manière, quant aux deux courbes d'évolution. Rappelons l'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable : les associations collectent en janvier, février et mars 2010, envoient les reçus fiscaux aux donateurs dans la foulée. Ceux-ci, sans doute de bonne foi, les ont joints à leurs déclarations de revenus pour l'année 2009, aux mois de mai et juin 2010.

Ceci expliquerait le décalage entre l'augmentation forte (6,4%) constatée quant aux dons déclarés en 2009, et l'augmentation de la collecte, qui a bien été enregistrée par les associations au titre de l'année 2010.

Pour ce qui concerne l'année 2011, nous formulons, pour ce qui est de la collecte (5,6%), l'hypothèse d'une très légère embellie économique, qui s'est du reste traduite par une légère reprise de l'emploi. L'augmentation plus importante encore des montants déclarés (8,8%) s'explique de son côté par la mutation intervenant au sein du groupe des donateurs : de petits donateurs touchés par la crise sont remplacés par de nouveaux gros donateurs, dont on sait aussi qu'ils déclarent systématiquement leurs dons, avec leurs revenus.

C – EXAMEN DETAILLE DE LA COLLECTE EN 2011

Présentation du panel :

Cette analyse s'appuie sur les montants de collecte des particuliers, hors legs, de 121 associations et fondations ainsi que sur les collectes de l'Eglise catholique et de l'Eglise réformée de France présentées séparément. Ensemble, ces montants représentent 1,67 milliard d'euros, soit environ 45% du montant total estimé de la collecte en France.

Les montants de collecte ont été communiqués directement par les organismes dans le cadre d'une coopération renouvelée chaque année ou puisés dans les comptes emplois ressources publiés sur leur site ou sur celui du Journal officiel. Un retour sur l'année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin d'assurer un suivi annuel le plus précis possible.

Ce panel, large et diversifié, permet d'observer les évolutions selon la « taille » des collecteurs, exprimée selon les montants de collecte, et selon huit secteurs d'intervention différents. Ces deux analyses ne portent que sur les associations n'ayant pas collecté pour Haïti en 2010, de manière à conserver des ensembles cohérents d'année en année. De la même façon, ont été écartées de cette observation quelques associations ou fondations dont les montants de collecte présentaient une évolution atypique.

Rappelons toutefois en guise d'introduction et surtout de repères, les évolutions globales observées d'après ce panel. Les associations ayant collecté pour Haïti en 2010 sont parvenues à conserver sensiblement le même niveau de collecte (+ 0,1%) en 2011. Les autres affichent une augmentation de 7%. Ces deux éléments, ajoutés à l'hypothèse selon laquelle les associations ayant collecté pour Haïti représentent environ 20% du montant total collecté, permettent d'estimer l'évolution de l'ensemble de la collecte entre + 5% et + 6%.

Précisons également que la stabilité observée parmi les associations ayant organisé des collectes pour Haïti recouvre des situations très variables. Sur les 24 collecteurs ainsi concernés de notre panel, 8 enregistrent une baisse après une année 2010 exceptionnelle, 4 parviennent à conserver le même montant de collecte en 2011, souvent avec un montant de collecte supérieur à celui de 2009. Et 12, soit la moitié des organismes visés du panel, voient leur collecte 2011 augmenter encore, après une année 2010 exceptionnelle. Il faut naturellement être prudent dans la lecture de ce constat qui porte sur un nombre limité de collecteurs. On peut simplement s'interroger sur un éventuel élan qu'aurait provoqué cette collecte exceptionnelle chez certains d'entre eux.

1. EVOLUTIONS EN 2011 SELON LES MONTANTS DE COLLECTE

Cette analyse est basée sur quatre strates construites à partir du montant de la collecte de l'année 2011¹¹. Le tableau suivant présente la composition de chaque groupe, les montants correspondants et la variation de la collecte observée entre 2010 et 2011.

Evolution de la collecte entre 2010 et 2011 par strate

	Nombre d'associations et fondations observées	Montant de collecte correspondant (en millions d'euros)	Variation de la collecte entre 2010 et 2011
Moins de 150 000 €	16	1,1	- 8%
Entre 150 000 et 1 million d'euros	20	10,2	+ 6%
Entre 1 et 10 millions d'euros	38	140,3	+ 2%
Plus de 10 millions d'euros	20	509,1	+ 8%

Source : Recherches & Solidarités. Panel de 94 associations et fondations n'ayant pas organisé de collectes pour Haïti en 2010 et n'ayant pas connu de collectes exceptionnelles en 2011 (3 cas particuliers).

Une prudence certaine s'impose sur la première strate compte tenu de la représentativité de ce segment plus difficile à assurer que pour les trois autres. Les associations sont des centaines et les informations sont moins accessibles car elles ne sont pas soumises à une obligation de publicité des comptes. De plus, elles n'ont pas toujours les moyens d'assurer la transparence de leur collecte sur un site Internet ouvert à tous, réservant cette information à leurs donateurs.

On retiendra surtout, sans grande surprise, que la situation semble plus compliquée pour ces « petits » collecteurs qui, pour nombre d'entre eux, ne disposent ni d'un grand nombre de donateurs pouvant être relancés, ni d'une forte notoriété, ni d'un réseau de proximité. Elles ont donc plus de mal pour attirer de nouveaux donateurs, démarche coûteuse qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en œuvre.

On sera plus étonné de voir que les structures qui collectent entre 1 et 10 millions ont connu une année 2011 moins favorable (2% seulement) que celles de la strate inférieure (entre 150.000 et 1 million d'euros). Inversement, les plus gros collecteurs ont enregistré une croissance de + 8%, tirant vers le haut l'estimation globale de + 7%.

Un deuxième tableau complète cette première analyse, en présentant la répartition des organismes étudiés selon que leur collecte augmente par rapport à 2010, qu'elle reste stable (entre -1% et + 2% correspondant plus ou moins aux taux d'inflation) et selon qu'elle diminue.

¹¹ Il est possible que le choix de ces strates soit contestable et nous sommes ouverts à tout débat avec les experts de la collecte, notamment au sein de l'AFF et de France Générosités, pour examiner une éventuelle autre fixation des seuils.

Répartition des collecteurs selon l'évolution de la collecte entre 2010 et 2011

	Collectes en hausse	Collectes stables	Collectes en baisse	Total
Moins de 150.000 euros	33%	13%	53%	100%
Entre 150.000 et 1.000.000 d'euros	35%	5%	60%	100%
Entre 1 et 10 millions d'euros	45%	18%	37%	100%
Plus de 10 millions d'euros	65%	20%	15%	100%
Ensemble	45%	15%	40%	100%
<i>Rappel de l'évolution globale 2009-2010</i>	58%	12%	30%	100%
<i>Rappel de l'évolution globale 2008-2009</i>	57%	7%	36%	100%

Source : Recherches & Solidarités. Panel de 94 associations et fondations n'ayant pas organisé de collectes pour Haïti en 2010 et n'ayant pas connu de collectes exceptionnelles en 2011.

Sur la dernière année 2011, ceux que l'on appelle les « gros collecteurs » s'en tirent manifestement mieux. Et il y a une corrélation entre la taille des collecteurs et la proportion de ceux qui enregistrent une hausse. Pour les « plus petits », ceux des deux premières strates qui collectent moins d'un million d'euros, la situation est plus difficile à gérer. Seul un tiers affiche une collecte en augmentation, et plus de la moitié une baisse.

Le rappel de la répartition observée au cours des 2 périodes précédentes nous donne trois années de repères et montre que les montants de collecte varient souvent d'une année sur l'autre (un maximum de 15% de collectes stables entre 2010 et 2011, 12% en 2010 et 7% en 2009).

Toujours en référence aux dernières années, on notera que, malgré une évolution globale de 7% entre 2010 et 2011, pour 4% seulement entre 2009 et 2010, la proportion d'associations ayant vu leur collecte baisser est plus importante (30% en 2010 et 40% en 2011). Cette proportion globale est en effet fortement influencée par les organismes qui collectent moins d'un million d'euros dont la majorité enregistre une baisse.

Avec une proportion de collectes en hausse qui diminue singulièrement, de près de 60% en 2009 et 2010, à seulement 45% en 2011, la situation se tend, entre les plus gros collecteurs et les plus modestes. Dès lors que le nombre de donateurs n'évolue plus, la prime va forcément vers ceux qui disposent d'une grande base de donateurs pouvant être relancés, disposant d'une notoriété forte et de quelques réserves financières leur permettant d'investir, modestement toutefois, dans la prospection de nouveaux donateurs.

Très loin de nous l'idée particulièrement stupide qui consisterait à reprocher quoi que ce soit aux plus gros collecteurs. Au contraire, par leur dynamisme, ils contribuent à éviter une trop grande médiocrité pour la générosité dans ce pays. La seule voie consiste à élargir significativement le socle des donateurs, et à les motiver davantage par un dispositif fiscal clair et simplifié. Chaque collecteur doit pouvoir s'exprimer, développer ses projets, et il faut un vivier élargi pour que ce soit possible. C'est d'autant plus le moment que les nouvelles technologies, ainsi que de nouvelles formes de collecte donnent de très bons résultats auprès des jeunes générations.

2. ÉVOLUTIONS PAR SECTEUR AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Cette analyse par secteur permet d'observer l'orientation de la générosité et les choix des donateurs. Elle éclaire les associations agissant pour telle ou telle cause. Les groupements n'ont pas été aisés car certaines associations pourraient être répertoriées dans plusieurs thèmes, comme la Croix-Rouge, active dans l'aide aux malades, dans l'aide aux personnes en difficultés et aussi en matière de solidarité internationale. L'option a été retenue de les affecter dans celui qui correspondait, aux yeux de notre équipe, à leur activité principale.

Ce classement inchangé depuis plusieurs années permet d'observer les tendances depuis 2007. Les variations annuelles figurent dans le tableau ci-dessous qui précise le nombre d'associations et le montant de collecte correspondant pour chaque groupe. Le lecteur peut ainsi en tenir compte dans son appréciation.

Au-delà des associations qui ont collecté pour Haïti en 2010, une quinzaine d'organismes, au sein de notre panel, n'ont pas été retenus, considérant qu'ils ne constituaient pas des ensembles homogènes suffisants pour les réunir

dans un secteur bien défini (quelques associations de défense du patrimoine, de jeunesse et d'éducation populaire, de protection des animaux...).

Variation annuelle des montants de collecte par secteur

	Nombre d'associations en 2011	Montant de collecte en 2011 (en millions d'euros)	2011	2010	2009	2008
Aide aux personnes atteintes de maladie ou de handicap	18	94,4	- 1%	0%	+ 2%	+ 2%
Aide spécifique aux personnes atteintes du SIDA	5	35,7	=	+ 4%	+ 8%	+ 20%
Aide à la recherche médicale	11	178,5	+ 5%	+ 4%	- 5%	+ 6%
Aide sociale en France	21	238,0	+ 9%	+ 8%	+ 6%	+ 7%
Environnement	6	35,3	+ 18%	+ 15%	+ 15%	+ 6%
Organisations de solidarité internationale - santé	3	15,5	+ 3%	+ 7%	+ 1%	+ 5%
Organisations de solidarité internationale - enfance	9	20,2	- 1%	+ 3%	+ 3%	+ 5%
Organisations de solidarité internationale – développement	9	4,5	+ 5%	- 4%	+ 9%	+ 4%
Rappel de l'évolution globale du panel (hors Haïti en 2010)			+ 7%	+ 4%	+ 3%	+ 5%

Source : Recherches & Solidarités, à partir des montants de collecte de 82 associations et fondations représentant 622,1 millions d'euros de collecte.

Une lecture verticale du tableau montre les différences notables, autour d'une moyenne de + 7% (sans tenir compte des montants des organismes ayant collecté pour Haïti en 2010), entre l'évolution de la collecte des organisations de solidarité internationale d'aide à l'enfance et l'aide aux personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap (- 1%) et l'aide sociale en France (9%), et les associations de protection de l'environnement (+ 18%).

1 - L'aide aux personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap

Les situations sont naturellement variables d'un organisme à l'autre. On retiendra toutefois que le groupe enregistre, pour la quatrième année consécutive, une évolution moins bonne que la tendance générale et qu'elle recule en 2011 (- 1%).

2 – L'aide spécifique aux personnes atteintes du SIDA

Deux associations se distinguent au sein de ce groupe, par un montant de collecte élevé, très supérieur aux trois autres associations. Le statu quo observé en 2011 est le résultat d'une augmentation de collecte dans l'une d'entre elle, compensée par une baisse dans la même proportion dans l'autre. On se contentera donc de noter cette stabilité fait suite à trois années de très fortes augmentations.

3 - La recherche médicale

L'augmentation affichée cette année est légèrement inférieure à celle observée tous secteurs confondus. Elle est relativement stable au cours de la période si l'on excepte l'année 2009 où l'AFM-Téléthon avait été injustement victime d'une polémique particulièrement mal venue dans un secteur qui fonde son éthique sur la notion de solidarité. Elle parvient progressivement à remobiliser ses donateurs et a affiché une progression de 4% en 2011, inférieure toutefois à la progression générale.

4 - L'aide sociale en France

Dans ce groupe de 21 structures qui ont une vocation d'aide aux plus démunis en France et qui n'ont pas collecté pour Haïti¹², seules 3 associations affichent une baisse de leur collecte en 2011. Inversement, quelques organismes, comme les Restos du cœur, enregistrent une hausse supérieure à 15%.

Au bilan, depuis 2007, l'augmentation de la collecte de ce groupe gagne chaque année un point pour atteindre 9% en 2011. Cette situation est la triste expression des besoins croissants ressentis en temps de crise, et en réponse à celle-ci, le signe positif d'une solidarité plus forte de la part des donateurs.

5 - L'environnement

Ce secteur, déjà en forte hausse de 6% en 2008, confirme largement sa position avec deux années consécutives à + 15% et cette dernière année à + 18%. Ces évolutions sont conformes à l'intérêt croissant des Français pour les questions d'environnement et montrent qu'ils passent de la parole aux actes par le biais des associations. On relativisera toutefois cette forte évolution, la collecte correspondante étant partie d'assez bas.

6 - Les organisations de solidarité internationale dans le secteur de la santé

Ce groupe est privé, depuis deux ans, de plusieurs organismes ayant collecté pour Haïti et n'étant donc plus retenus pour ne pas fausser les tendances qui seraient artificiellement optimistes. On se gardera donc de commentaire sur la base des trois associations qui composent ce groupe et qui plus est, se distinguent par une évolution de collecte différente, en 2011.

7 - Les organisations de solidarité internationale spécialisées dans la protection de l'enfance

Ce groupe comporte 11 associations qui ne sont pas intervenues à Haïti. Il est marqué par une variation annuelle de + 3% depuis trois ans, après avoir évolué de 5% en 2008. Il parvient globalement à conserver cette croissance malgré des situations très partagées entre des montants de collecte en baisse pour certaines (jusqu'à - 17% par rapport à 2010) et des montants en hausse (jusqu'à + 17%). Cette diversité de situations avait déjà été notée les années antérieures.

8 - Les organisations de solidarité internationale spécialisées dans le développement

Elles connaissent une augmentation de 5% entre 2010 et 2011, sur un panel composé essentiellement d'associations de moins d'un million d'euros de collecte. Elles avaient vu leur collecte diminuer de 4% en moyenne l'année précédente, probablement délaissées par les donateurs qui s'étaient mobilisés pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti. Elles auraient depuis, retrouvé une certaine « attractivité ».

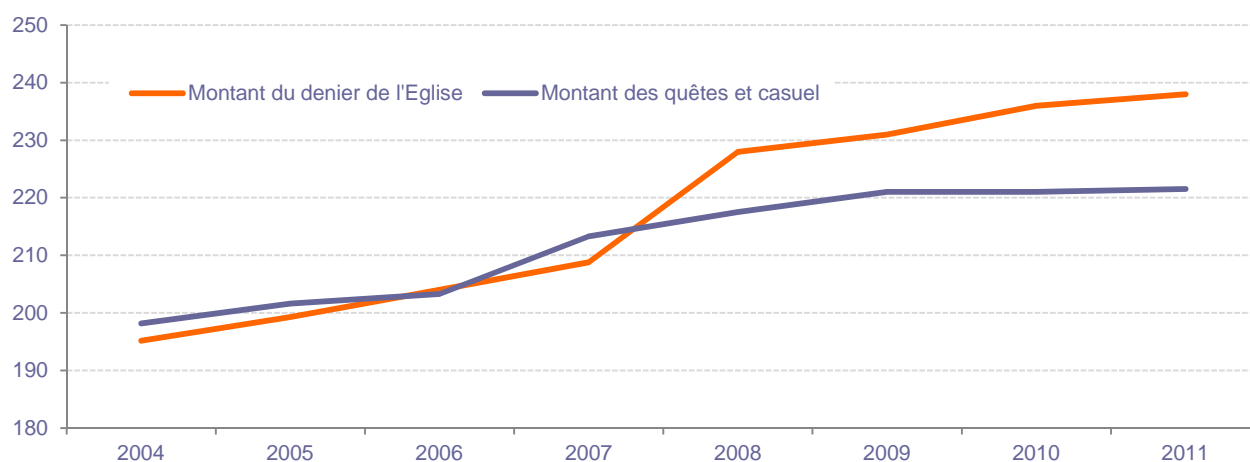
Les collecteurs mobilisés pour Haïti ayant été écartés du panel pour conserver une même rigueur d'analyse, il faut savoir qu'ils sont nombreux sous ce thème et que leur évolution mérite quelques mots. Comme les précédents, ils sont neuf dans le panel et représentent, 90,2 millions d'euros. Il s'agit d'un groupe assez diversifié avec un montant de collecte qui varie de moins de 300 000 euros à près de 37 millions d'euros. Un seul d'entre eux a vu son montant reculer en 2011, après une augmentation liée à la collecte exceptionnelle d'Haïti en 2010. Les huit autres sont parvenus à conserver, et le plus souvent à augmenter, les sommes collectées. Leur progression globale est de 9%, supérieure à la moyenne générale du panel hors Haïti (+ 7%). Parmi les explications, on retiendra les effets prolongés des campagnes pour Haïti leur donnant une plus grande visibilité pour des collectes à l'attention d'autres régions et d'autres causes, comme la famine dans la Corne de l'Afrique.

¹² Tel a été le cas d'autres associations comme le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix-Rouge française que nous classons habituellement sous ce thème et qui ne sont pas ici prises en compte, de manière à conserver des ensembles cohérents par rapport à ceux des travaux antérieurs.

9 - Les dons enregistrés par les associations diocésaines

Le graphique suivant présente l'évolution des dons aux associations diocésaines, transmis par la Conférence des Evêques de France depuis 2005. On distingue le denier de l'église et les dons issus des quêtes¹³.

Evolution des dons enregistrés par les associations diocésaines (en millions d'euros)



Source : Conférence des Evêques de France – Traitement R & S

Depuis 2006, les deux types de dons connaissent des évolutions distinctes. Voisines entre 2008 et 2009, elles s'écartent de nouveau en 2010, avec une augmentation de 2,2% pour le denier de l'église, alors que le montant des quêtes et casuel n'évolue pas. En 2011, elles restent stables et le denier affiche une hausse limitée de 0,8%.

Au total, les dons aux associations diocésaines s'élèvent à 460 millions d'euros en 2011. Ils ont augmenté de 0,5% au cours de l'année passée, après une hausse de 1,1% en 2010 et 1,5% en 2009. Le fléchissement du nombre de donateurs, observé depuis 2008 est compensé par un don moyen en augmentation régulière. Il passe de 142 euros en 2006 à 182 euros en 2011, soit 28% en 5 ans. De l'ordre de 6 à 7% chaque année depuis 2008, l'augmentation fléchit en 2011 et se limite à 2,2%.

10 - Les dons enregistrés par l'Eglise réformée de France

Dans son analyse des comptes des églises locales, l'Eglise réformée de France présente cette année l'évolution des *recettes ordinaires internes*¹⁴, avec une progression régulière, en euros courants, de 13,3 % en 1997 et 2011, précisant qu'elle « *reste néanmoins très inférieure à l'inflation qui s'établit à 22,9 % sur la même période* ».

Prolongeons le tableau de nos éditions annuelles antérieures, en nous concentrant sur les dernières années.

Evolution des dons à l'Eglise réformée de France

	Montant des recettes ordinaires internes (ROI) en euros	Evolution des ROI	Nombre de foyers participant à la vie financière (FP)	Evolution des FP	Don moyen par foyer	Evolution du don moyen
2007	22 756 368	-	48 963	-	465	-
2008	22 824 155	0,3%	45 980	-6,1%	496	6,8%
2009	22 955 565	0,6%	45 961	0,0%	499	0,6%
2010	23 126 726	0,7%	44 985	-2,1%	514	2,9%
2011	23 414 396	1,2%	44 400	-1,3%	527	2,6%

Source : Eglise réformée de France

¹³ Le premier est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse, destinée à assurer la vie matérielle des prêtres et la rémunération des laïcs salariés en mission dans l'Eglise. La quête est collectée au cours des messes et le casuel à l'occasion des baptêmes, mariages et enterrements.

¹⁴ Les recettes ordinaires internes comprennent les dons et offrandes versés par les paroissiens pour le fonctionnement de l'Eglise, après des cérémonies ou lors de manifestations diverses et journées d'Eglise.

Les dons à l'Église réformée (Recettes ordinaires internes) ont connu une augmentation, certes modeste, mais qui a presque doublé en 2011 (de +0,7% à 1,2%). De son côté, le nombre de foyers donateurs a continué de fléchir, mais de manière moins accentuée qu'en 2010.

Mécaniquement, le don moyen par foyer qui augmente chaque année, a moins progressé en 2011 (+ 2,6%) et s'élève à 527 euros.

Ainsi, quel que soit le secteur observé, au sein de la collecte des associations, comme au sein des églises, le même constat préoccupant donne à réfléchir : le nombre de donateurs n'évolue pas.

Certes, des donateurs disparaissent, comme on va le voir dans le chapitre suivant, et vont encore disparaître en tant que tels, dans la mesure où leurs moyens ne leur permettent plus de donner, ou dans la mesure où ils se doivent d'apporter de l'aide à leurs proches, touchés par la crise.

Mais on retiendra que seulement un Français sur deux donne de l'argent aux associations, et qu'ils ne sont qu'un quart à donner de manière régulière et significative. Ces données sont malheureusement constantes depuis des années, et si l'on ne trouve pas des solutions rapidement, le décalage grandira dangereusement entre des besoins de plus en plus pressants et intenses, et une générosité qui reste globalement trop faible en France.

3. LES 50 COLLECTES LES PLUS IMPORTANTES EN FRANCE, AUPRES DES PARTICULIERS

Cette présentation se poursuit cette année, toujours à partir de notre panel qui se consolide d'année en année¹⁵ et d'après les montants de collecte de 2011, hors legs. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du *rendement de collecte* des uns par rapport aux autres.

Organismes collecteurs	Rang 2011	Organismes collecteurs	Rang 2011
Association Française contre les Myopathies (AFM)	1	Fondation Notre Dame	26
Restos du cœur	2	Secours populaire	27
Croix-Rouge française	3	Greenpeace	28
Secours Catholique	4	CFRT Le jour du Seigneur	29
Unicef France	5	Fondation de France (hors fondations abritées)	30
Médecins sans frontières	6	Fondation Arc	31
Handicap international	7	Plan France	32
Ligue contre le cancer	8	Orphéopolis	33
Action contre la faim	9	Société protectrice des animaux	34
Médecins du Monde	10	Fondation WWF	35
CCFD - Terre solidaire	11	Ordre de Malte	36
Fondation abbé Pierre	12	Fondation de l'Armée du Salut	37
Fondation d'Auteuil	13	Fondation Raoul Follereau	38
Secours Islamique	14	France Alzheimer	39
Association des paralysés de France	15	Enfants du Mékong	40
SOS Villages d'enfants	16	Partage	41
Fondation recherche médicale	17	La Chaîne de l'Espoir	42
Sidaction	18	Fondation 30 millions d'amis	43
Fondation des monastères	19	Care France	44
Petits frères des Pauvres	20	Fondation Gustave Roussy	45
AIDES	21	Fondation Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris	46
Institut Pasteur	22	ATD Quart Monde	47
Institut Marie Curie	23	Fédération française de cardiologie	48
Amnesty International	24	Fondation Caritas France	49
Aide et Action	25	Vaincre la mucoviscidose	50

Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies auprès des organismes collecteurs ou sur le Journal officiel.

Si l'on prend ces cinq premiers collecteurs, on parvient à 10% de la collecte totale estimée en France (estimée à 3,8 milliards d'euros), et si on élargit aux 50 premiers collecteurs figurant dans notre liste, on se situe à moins de 30% du total. Chacun constatera donc que, même si elle ne peut que progresser, la générosité des Français est telle que toutes les causes peuvent s'exprimer. Aussi, tout ce qui concourt à les présenter en concurrence est à la fois sans fondement et profondément destructeur dans l'esprit des donateurs.

¹⁵ N'étant pas à l'abri d'une erreur ou omission, nous remercions par avance les associations concernées et les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

CHAPITRE 5 – LES PREVISIONS POUR 2012

Méthodologie : Ces résultats s'appuient sur la sixième vague d'enquête « A l'écoute des donateurs », précédemment citée. Menée en ligne auprès de 1.326 personnes, entre le 9 et le 12 octobre 2012, elle a été exploitée selon la méthode des quotas, relatifs aux critères de genre, d'âge, de montants des dons, de moyens disponibles et de causes défendues.

Dans une première question, il était demandé aux donateurs si la crise avait eu une influence sur le montant de leurs dons, depuis le début 2012. Il est d'usage de donner des résultats globaux, mais le bilan n'a de sens que s'il est exprimé en fonction de trois critères discriminants : l'âge, le montant des dons et l'aisance ressentie par les donateurs.

A – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON L'AGE DES DONATEURS

La crise économique a-t-elle eu une influence
sur le montant de vos dons aux associations depuis le début de l'année 2012 ?

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Oui, j'ai tenté de donner un peu plus	5%	5%	6%	8%	5%	5%	6%
Oui, j'ai dû les réduire de façon importante	8%	10%	9%	9%	3%	2%	6%
Oui, j'ai dû les réduire un peu	15%	18%	21%	19%	25%	22%	21%
Non, je n'ai rien changé	65%	62%	62%	61%	65%	71%	64%
Vous ne savez pas vraiment répondre	7%	5%	2%	3%	2%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Près des deux tiers des donateurs n'ont rien changé à leur comportement et ont maintenu le montant de leurs dons. Cette proportion va d'un peu plus de 60%, entre 30 et 59 ans, et monte jusqu'à 71% chez les plus de 70 ans. On compte 6% de donateurs, en moyenne, pour indiquer que la crise les a incités à donner un peu plus.

Dans une proportion non négligeable, 27% des donateurs ont dû réduire un peu (21%) ou beaucoup (6%) le montant de leurs dons, depuis le début 2012. Logiquement, compte tenu de leurs charges et de leurs moyens, ces derniers sont proportionnellement près de 10% chez les donateurs de moins de 60 ans, et très peu au-delà. Cette frontière des 60 ans peut laisser penser que ce sont, pour partie, des actifs ayant perdu leur emploi. Après 60 ans, les charges ainsi que les revenus, même s'ils sont modestes, restent plus ou moins constants.

B – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON LES MONTANTS ANNUELS DONNES AUX ASSOCIATIONS

Il s'agit ici du critère le plus significatif pour les associations qui collectent. Il leur importe, en effet, de mesurer les conséquences de la crise, sur les montants qu'elles recevront en 2012.

La crise économique a-t-elle eu une influence
sur le montant de vos dons aux associations depuis le début de l'année 2012 ?

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Oui, j'ai tenté de donner un peu plus	1%	4%	7%	10%	9%	6%
Oui, j'ai dû les réduire de façon importante	18%	6%	3%	1%	2%	6%
Oui, j'ai dû les réduire un peu	31%	25%	19%	12%	12%	21%
Non, je n'ai rien changé	44%	64%	68%	76%	76%	64%
Vous ne savez pas vraiment répondre	7%	2%	2%	0%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Il y a une corrélation entre les montants donnés, chaque année, et les réponses apportées par les donateurs : la proportion de ceux qui ont donné un peu plus varie de 1% à 10% environ ; celle de ceux qui n'ont rien changé depuis le début 2012 varie de 44% à 76% ; et corrélativement, la proportion de ceux qui ont réduit leurs montants varie de 49% à 14% seulement.

C – LES EFFETS DE LA CRISE, SELON L'AISANCE RESSENTIE PAR LES DONATEURS

Au regard des moyens dont ils disposent, les donateurs ont manifestement, et logiquement, des comportements très différents, comme le montre le tableau suivant.

La crise économique a-t-elle eu une influence sur le montant de vos dons aux associations depuis le début de l'année 2012 ?

	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble
Oui, j'ai tenté de donner un peu plus	11%	6%	5%	0%	6%
Oui, j'ai dû les réduire de façon importante	2%	3%	11%	31%	6%
Oui, j'ai dû les réduire un peu	8%	18%	31%	31%	21%
Non, je n'ai rien changé	79%	70%	50%	37%	64%
Vous ne savez pas vraiment répondre	1%	3%	3%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Ceux qui s'estiment particulièrement favorisés ont fait un effort, dans une proportion de 11%, mais ont tout de même réduit leurs montants dans une proportion de 10%. Ces deux proportions sont respectivement de 6% et de 21% parmi les donateurs estimant disposer de moyens convenables. La proportion des donateurs ayant dû réduire le montant de leurs dons est tout de même de 62%, parmi ceux qui estiment disposer de moyens très limités.

D – LES PRONOSTICS POUR CETTE FIN D'ANNEE

Nous posons cette même question au fil des vagues annuelles, depuis l'année 2008. Le premier tableau indique l'évolution des réponses de ce qui est devenu un véritable baromètre.

En cette fin d'année, vous pensez que vous donnerez :

	Pronostic 2012	Rappel 2011	Rappel 2010	Rappel 2009	Rappel 2008
Beaucoup plus que les autres années	1%	2%	1%	1%	1%
Un peu plus que les autres années	10%	14%	8%	7%	8%
Sous total	11%	16%	9%	8%	9%
Un peu moins que les autres années	14%	6%	10%	9%	16%
Beaucoup moins que les autres années	4%	2%	3%	4%	3%
Contrairement à l'an passé, vous ne donnerez pas	4%	5%	3%	18%	4%
Sous total	22%	13%	16%	31%	23%
A peu près comme les autres années	60%	57%	56%	51%	57%
Vous n'êtes pas encore en mesure de le dire	6%	10%	16%	5%	5%
Vous ne souhaitez pas répondre	2%	4%	3%	6%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

La proportion des donateurs qui pensent donner un peu plus a faibli en 2012, revenant un peu au-dessus du niveau de 2010. Après les dures années 2008 et 2009, une relative accalmie en 2010 et 2011 qui s'est traduite par de bons bilans de collecte, l'année 2012 risque d'être à nouveau tendue, avec 22% de donateurs indiquant qu'ils pensent donner moins. En revanche, la proportion des donateurs incertains s'est réduite de 14% à 8%. Avant de décliner les résultats 2012 en fonction des trois critères déterminants, il est utile de croiser les réponses aux deux questions : en somme, ceux qui ont déjà réduit leurs dons en 2012 sont-ils les mêmes que ceux qui envisagent de le faire à nouveau en fin d'année ?

Répartition des donateurs, en fonction de leur comportement depuis le début 2012 et de leur pronostic pour la fin de l'année

En fin d'année 2012	Donneront plus	Ne changeront rien	Donneront moins
Depuis début 2012			
Ont donné plus	4%	2%	0%
N'ont rien changé	6%	57%	4%
Ont donné moins	2%	7%	18%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : sur 100 donateurs qui s'expriment, 4 ont donné plus depuis le début 2012 et donneront plus en fin d'année.

Parmi les donateurs qui ont un comportement identique, selon qu'il s'agit des dons depuis le début 2012, et des dons de fin d'année, 57% ne changent rien par rapport à l'année précédente, 4% ont donné et donneront plus, et 18% ont donné moins et donneront moins.

Outre ces donateurs, on observe ceux qui ont un comportement différent : 2% ont donné plus mais ne pourront pas faire le même effort en fin d'année et 4% n'ont rien changé depuis le début de l'année, mais devront donner un peu moins en fin d'année.

Inversement, 6% des donateurs n'avaient rien changé depuis le début de l'année mais envisagent de donner un peu plus en fin d'année, tout comme 2% des donateurs avaient été prudents depuis le début 2012, en donnant un peu moins, mais espèrent donner un peu plus en fin d'année.

1. LES PRONOSTICS SELON L'ÂGE DES DONATEURS

En cette fin d'année 2012, vous pensez que vous donnerez :

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Beaucoup plus que les autres années	2%	0%	1%	1%	1%	0%	1%
Un peu plus que les autres années	11%	10%	7%	13%	7%	14%	10%
Sous total	13%	10%	8%	14%	7%	14%	10%
Un peu moins que les autres années	13%	13%	18%	17%	14%	11%	14%
Beaucoup moins que les autres années	3%	6%	5%	4%	4%	3%	4%
Contrairement à l'an passé, vous ne donnerez pas	5%	10%	4%	4%	1%	1%	4%
Sous total	20%	29%	27%	25%	19%	15%	22%
A peu près comme les autres années	58%	53%	60%	53%	66%	66%	60%
Vous n'êtes pas encore en mesure de le dire	10%	7%	5%	6%	5%	2%	6%
Vous ne souhaitez pas répondre	0%	2%	0%	2%	2%	3%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités.

Fort heureusement pour la collecte 2012, dont on sait qu'elle se fait pour une large part en fin d'année, la proportion de ceux qui ne donneront pas est très faible chez les plus de 60 ans, de même que la proportion de ceux du même âge qui pensent donner nettement moins.

1. LES PRONOSTICS SELON LE MONTANT DES DONNS

En cette fin d'année 2012, vous pensez que vous donnerez :

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Beaucoup plus que les autres années	0%	0%	0%	1%	3%	1%
Un peu plus que les autres années	2%	4%	14%	11%	20%	10%
Sous total	2%	4%	14%	13%	23%	10%
Un peu moins que les autres années	22%	18%	11%	11%	8%	14%
Beaucoup moins que les autres années	11%	4%	3%	3%	1%	4%
Contrairement à l'an passé, vous ne donnerez pas	10%	2%	1%	0%	1%	4%
Sous total	44%	23%	15%	14%	11%	22%
A peu près comme les autres années	43%	66%	64%	71%	64%	60%
Vous n'êtes pas encore en mesure de le dire	10%	6%	5%	3%	1%	6%
Vous ne souhaitez pas répondre	3%	1%	2%	0%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités.

Il s'agit ici du critère le plus déterminant pour les associations : parmi ceux qui donnent entre 500 et 1000 euros, il y a équilibre entre ceux qui donneront un peu plus (13%) et ceux qui donneront moins (14%). Parmi ceux qui donnent annuellement plus de 1000 euros, 23% donneront plus et seulement 11% donneront un peu moins.

2. LES PRONOSTICS SELON L'AISANCE RESSENTIE

En cette fin d'année 2012, vous pensez que vous donnerez :

	Moyens très convenables	Moyens convenables	Moyens assez limités	Moyens très limités	Ensemble
Beaucoup plus que les autres années	2%	1%	0%	0%	1%
Un peu plus que les autres années	18%	11%	5%	6%	10%
Sous total	19%	12%	5%	6%	10%
Un peu moins que les autres années	4%	13%	20%	18%	14%
Beaucoup moins que les autres années	0%	4%	8%	10%	4%
Contrairement à l'an passé, vous ne donnerez pas	2%	1%	5%	23%	4%
Total	6%	18%	33%	50%	22%
A peu près comme les autres années	73%	65%	50%	34%	60%
Vous n'êtes pas encore en mesure de le dire	1%	4%	11%	10%	6%
Vous ne souhaitez pas répondre	1%	1%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités.

On retrouve ici sensiblement les mêmes résultats que dans le tableau précédent, les donateurs les plus à l'aise se montrant nettement plus nombreux (19%) à donner plus, que ceux qui pensent donner moins (6%). Les choses s'inversent légèrement pour les donateurs estimant que leurs moyens sont convenables, et nettement chez ceux qui estiment disposer de moyens limités.

Il est clair que cette année 2012 sera assez tendue : d'une part avec cette anesthésie liée à toutes les longues campagnes politiques, d'autre part avec des signaux économiques dégradés par rapport à l'année 2011. Pour autant, la plupart de ceux qui en ont les moyens affirment qu'ils donneront un peu plus, pour tenir compte des besoins, ou au moins maintiendront le montant de leurs dons. Ces pronostics correspondent à la réalité quotidienne des collecteurs, particulièrement actifs en cette période : « *les fundraisers sont assez sereins et les chiffres actuellement constatés semblent à peu près normaux...* » indique Gérard Gendre, expert reconnu et écouté dans le secteur, dans la dernière newsletter de l'Association Française des Fundraisers (7 novembre 2012).

CHAPITRE 6 – MIEUX CONNAITRE LES DONATEURS

Méthodologie : Ces résultats s'appuient sur la sixième vague d'enquête « A l'écoute des donateurs », précédemment citée. Menée en ligne auprès de 1.326 personnes, entre le 9 et le 12 octobre 2012, elle a été exploitée selon la méthode des quotas, relatifs aux critères de genre, d'âge, de montants des dons, de moyens disponibles et de causes défendues.

Dès lors que nous disposons d'un nombre significatif de donateurs, et que nous sommes en mesure de croiser les critères, nous avons pu tirer trois enseignements des résultats, que nous avons souhaité partager avec les collecteurs.

A – COMBIEN DONNENT-ILS EN FONCTION DE LEURS MOYENS ?

Ce tableau permet de croiser l'opinion qu'ont les donateurs eux-mêmes de leurs moyens financiers disponibles, et les montants annuels qu'ils donnent.

Les montants annuels des dons en fonction des moyens financiers ressentis

	< 75 euros	76 -150 €	151 - 500 €	501 - 1000 €	> 1000 €	Ensemble
Moyens très convenables	1%	8%	25%	21%	41%	100%
Moyens convenables	13%	19%	32%	16%	15%	100%
Moyens assez limités	33%	25%	26%	9%	2%	100%
Moyens très limités	53%	23%	18%	2%	0%	100%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités

Sans jugement de valeur, dans la mesure où il existe de multiples formes de solidarité, hormis la générosité financière, on remarquera que près de 10% des donateurs aux moyens financiers très convenables donnent annuellement moins de 150 euros. Inversement, plus de 10% des donateurs dont les moyens sont assez limités, donnent annuellement plus de 500 euros.

B – LA GENEROSITE N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNEES...

Il est clair que les dons sont généralement corrélés aux moyens disponibles, et par conséquent aux différents âges de la vie. Mais si nous plaçons toutes les générations sur un pied d'égalité, en comparant des donateurs ayant tous le même degré d'aisance financière perçue, nous observons pour la première fois quelques éléments étonnants.

Croisement entre les montants annuels des dons, l'âge, et les moyens financiers perçus par les donateurs

Moyens financiers très convenables							
	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Moins de 500 euros	57%	63%	30%	27%	28%	26%	34%
Plus de 500 euros	43%	31%	70%	73%	70%	58%	62%
Moyens financiers convenables							
	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Moins de 500 euros	75%	87%	71%	57%	63%	34%	64%
Plus de 500 euros	23%	11%	28%	37%	29%	60%	31%
Moyens financiers limités							
	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Moins de 500 euros	100%	87%	92%	88%	78%	61%	85%
Plus de 500 euros	0%	7%	8%	8%	14%	35%	11%
Moyens financiers très limités							
	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Moins de 500 euros	100%	92%	100%	93%	80%	100%	94%
Plus de 500 euros	0%	0%	0%	0%	10%	0%	2%

Source : Enquête A l'écoute des donateurs – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : parmi les 18-29 ans déclarant disposer de moyens financiers très convenables, 57% donnent moins de 500 euros par an, 43% donnent plus de 500 euros. *Le total n'est pas à 100% dans la mesure où certains donateurs se sont abstenus quant au montant annuel de leurs dons.*

Il y a dans ce tableau certains constats qui n'étonneront personne, dans la mesure où généralement les montants annuels donnés correspondent aux moyens disponibles. Aussi, nous nous attarderons sur certaines surprises qui ne manqueront pas d'intéresser les associations qui collectent.

Parmi les donateurs qui indiquent disposer de moyens financiers très convenables, et qui sont donc en principe sur un pied d'égalité, ceux qui donnent le plus sont proportionnellement très nombreux entre 40 et 69 ans. Curieusement, les plus de 70 ans sont nettement moins nombreux dans ce cas (58%). Parmi les jeunes générations, on notera avec grand intérêt que les moins de 30 ans sont 43% à donner plus de 500 euros, ce qui montre une fois de plus que la solidarité ne se perd pas avec le renouvellement des générations.

Et on pourra considérer que les donateurs de 30 à 40 ans, moins nombreux à donner plus de 500 euros (31%), sont sans doute un peu plus prudents que les autres, compte tenu de la montée en puissance de leur famille et des charges qui vont de pair.

Parmi les donateurs qui choisissent de se situer parmi ceux qui disposent de moyens financiers convenables, on observera la principale différence, au niveau des plus de 70 ans, cette fois proportionnellement les plus nombreux à donner plus de 500 euros (60%). Et ne nous privons pas du plaisir de souligner à nouveau le comportement des moins de 30 ans, qui sont 23% à donner plus de 500 euros : une proportion tout à fait comparable à celle des sexagénaires, par exemple.

Parmi les donateurs dont les moyens financiers sont limités, ce sont les plus de 70 ans, cette fois encore, qui sont les plus nombreux à donner plus de 500 euros (35%), tandis que ce sont les sexagénaires dont les moyens sont très limités qui sont proportionnellement les plus nombreux à donner plus de 500 euros (10%).

C – HOMMES – FEMMES : LE SYNDROME DU CHEQUIER ?

Les enquêtes montrent généralement qu'il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes, du point de vue de la solidarité financière. Ceci se vérifie chez les personnes seules. Lorsque l'on est en couple, le comportement est assez souvent associé à l'usage habituel du chéquier. Certes, il est loin le temps où monsieur tenait exclusivement le précieux sésame, et chacun a maintenant à la fois chéquier et carte de crédit. Pour autant, la répartition des dépenses, variant sans doute selon les couples, semble assez souvent réserver aux hommes l'acte de don, même si la décision peut se prendre à deux.

Croisement entre les montants annuels des dons, le genre, et les moyens financiers perçus par les donateurs

Moyens financiers très convenables			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 500 euros	20%	46%	34%
Plus de 500 euros	76%	49%	62%
Moyens financiers convenables			
Moins de 500 euros	54%	73%	64%
Plus de 500 euros	41%	22%	31%
Moyens financiers limités			
Moins de 500 euros	78%	89%	85%
Plus de 500 euros	17%	7%	11%
Moyens financiers très limités			
Moins de 500 euros	87%	96%	94%
Plus de 500 euros	0%	2%	2%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2012 – Recherches & Solidarités. Lecture : Parmi les donateurs déclarant disposer de moyens financiers très convenables, 20% des hommes déclarent donner moins de 500 euros par an alors que les femmes dans la même situation sont 46%. Les non réponses ne figurent pas dans le tableau et s'obtiennent par différence.

Ainsi, le tableau montre bien qu'à moyens financiers comparables, la proportion des hommes donnant plus de 500 euros est de loin plus forte que celle des femmes. Même si dans toutes les enquêtes on constate une petite

surestimation des éléments flatteurs de la part des hommes, et une plus grande et franche rigueur chez les femmes, il faut bien admettre ce décalage qui doit interpeller les associations qui collectent.

Il nous semble utile de rapprocher ce bilan des résultats d'une question que nous avons posée aux couples qui donnent de l'argent.

Si vous êtes en couple, comment effectuez-vous votre démarche de don ?

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nous en parlons préalablement ensemble et nous décidons ensemble	40%	30%	35%
Chacun de nous deux décide de ses propres dons	45%	57%	51%
Nous effectuons quelques dons ensemble et d'autres séparément	15%	13%	14%
Total	100%	100%	100%

Source : Enquête *A l'écoute des donateurs* – ALDO-2010 – Recherches & Solidarités

Certes, les femmes et les hommes qui ont répondu à cette question ne sont pas dans les mêmes couples. Mais nous devrions avoir sensiblement le même vécu, de la part des hommes et de la part des femmes. Ce n'est pas le cas, avec une plus forte propension des hommes à choisir le premier item (40% contre 30%), et une plus forte proportion de femmes choisissant le deuxième item.

Comme si la même situation était vécue de manière plus consensuelle par les hommes (nous décidons ensemble), et de manière plus autonome par les femmes (chacun de nous décide de ses propres dons).

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.